



ACTUALITÉ

Un budget catastrophique



VOIX DES ÉTABLISSEMENTS

Un nouveau président
à l'université de La Réunion



MONDES UNIVERSITAIRES

Le plan licence
à l'épreuve du terrain



ENTRETIEN

Avec Jacques Généreux

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 568 OCTOBRE 2008

e s n e s u p

DOSSIER

Être précaire à l'université



La saison des aveux

→ par Jean Fabbri
secrétaire général du SNESUP-FSU

Les turbulences financières actuelles minent l'activité économique et les échanges commerciaux nationaux et internationaux qui la sous-tendent. Pour les populations à l'écart du développement mondial ou exclues du partage des fruits du travail - comme il en est tant en France - cette crise prolonge la pauvreté et la misère. Elle menace aussi directement l'emploi et le revenu des salariés comme le pouvoir d'achat des pensions.

Si cette crise inquiète, il en est pour qui seule « une purge régulatrice » est la planche de salut d'un capitalisme (voyez comme le mot revient !) qu'il conviendrait de rendre moins financier voire moins sauvage. Les mêmes qui ont théorisé, accompagné, profité de la mondialisation débridée d'une économie financière, s'avancent aujourd'hui comme les Diafoirus des économies du monde !

La saison est aux aveux. Coup sur coup Jacques Lesourne*, Elie Cohen déballent crûment, plus brutalement encore que Valérie Pécresse, le sens des interventions législatives et gouvernementales dans l'enseignement supérieur et la recherche.



Faire disparaître le tissu universitaire national est l'objectif avoué : spécialiser et concentrer sur certains sites, sur certaines thématiques des moyens financiers de toutes origines en appâtant les collectivités territoriales par des retombées économiques, et certains collègues par des rémunérations rivalisant avec celles des « traders ». Il n'est pas sûr que ce modèle de concurrence débridée soit, à la lumière d'aujourd'hui, convaincant !

C'est avec lucidité sur le fond des analyses et dans l'action que le SNESUP prend toute sa place dans la bataille pour un développement raisonné de l'économie, appuyé par des services publics forts, soutenu par un effort budgétaire visant à la fois à réduire les inégalités sociales et à donner un essor sans précédent à la recherche et à la formation. La marche nationale du 19 octobre, unitaire et déterminée y a contribué. D'autres formes d'action, sur la durée, s'enracinant dans la grève administrative, sont indispensables.

* Le Figaro, 2 octobre 2008

ACTUALITÉ 4

- Un budget catastrophique
- Enseigner est un métier qui s'apprend

MÉTIER 7

- Élections professionnelles « second degré »
- Procédures de recrutement 2008-2009

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Le plan licence à l'épreuve du terrain
- Il y a cinquante ans : la réforme hospitalo-universitaire
- Prêts « Pécresse » pour les étudiants : Un droit à l'endettement inacceptable !

DOSSIER 9

Être précaire à l'université

La démolition des services publics ne fragilise pas seulement les liens sociaux, produisant de mois en mois plus d'exclus, elle vise aussi - et avant tout - à réduire la dépense publique la plus solidaire. L'explosion du travail précaire est la conséquence directe de cette logique. La précarité, le patronat s'en sert en France dans les entreprises privées, grandes ou petites, de manière extensive depuis une vingtaine d'années. Ouvriers, caissières de supermarché... par centaines de milliers, obligés pour vivre d'accepter des conditions de travail, de sécurité, de protection sociale, de salaires qui brident toute perspective d'investissement professionnel et de construction de solidarités entre les salariés.

La même stratégie est à l'œuvre par l'État employeur, avec les mêmes conséquences. Aucun des services publics n'y échappe.



MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Démocratisation de l'enseignement supérieur : nous devons mieux faire

INTERNATIONAL 20

- Bolivie : Tuer « l'Indien » ?
- Italie : La FLC-CGIL appelle à la grève
- Russie : le syndicat de l'Académie des sciences

ENTRETIEN 21

- avec Jacques Généreux

CULTURE 22

- Entretien avec Patrick Sommier : Menaces sur la MC 93

SNESUP POINT COM 23

- Fédérer les énergies, mutualiser les expériences, poursuivre la résistance

ÉPHÉMÉRIDE

16 OCTOBRE

Journée d'action
contre le fichier Edvige

17 OCTOBRE

Journée mondiale
du refus de la misère

3 NOVEMBRE

Discussion du budget
enseignement supérieur et recherche
à l'Assemblée nationale

3 AU 6 NOVEMBRE

63^e Assemblée générale de l'ONU
à New-York participation
de G. Aschiéri,
secrétaire général de la FSU

6 NOVEMBRE

CA du SNESUP

25 - 26 NOVEMBRE

CDFN-FSU

Un budget catastrophique

Le gouvernement présente un projet de budget plombé par ses choix fiscaux du début du septennat. Il ne dégager aucune marge de manœuvre pour lutter contre la crise. Dans ce budget, la priorité affichée à l'enseignement supérieur et à la recherche va à la recherche privée et sur projets.

→ par Pierre Duhaucourt, membre du BN

À Toulon, N. Sarkozy s'est lancé dans de grandes envolées lyriques sur la nécessaire « moralisation du capitalisme » et a fait la promesse de garantir leur épargne à tous les Français, semblant ignorer que nombre d'entre eux sont trop pauvres pour mettre de l'argent de côté ! Le lendemain, est annoncé un projet de budget (PLF 2009) catastrophique qui enfonce la France dans la crise, sans précédent depuis la seconde guerre mondiale.

La pilule est d'autant plus amère que l'an dernier les prévisions officielles ont été largement démenties et qu'on peut douter des chiffres avancés pour l'an prochain. La France sera en récession au moins dans les trois derniers trimestres de 2008. Si le taux de croissance est de 0,9 %, c'est qu'il s'agit de comparaison de moyennes annuelles ; le taux d'inflation approche 3 % contre une prévision de 1,7 %. Le PLF 2009 table sur une croissance de 1 % et une inflation à 2 % ! L'absence de marge de manœuvre qui résulte notamment des sommes englouties dans la loi TEPA et d'autres mesures tout aussi inefficaces qu'injustes fait que la charge de la dette pèse d'un poids de plus en plus lourd. Du coup, la stabilisation en volume de l'ensemble des recettes se traduit par la stagnation en euros courants (soit une baisse de 2 % en volume) des dépenses des ministères. Le sacrifice des services publics trouve sa traduction notamment en

termes d'effectifs : 30 600 postes de fonctionnaires en moins. Parmi les ministères les plus touchés, on trouve celui de l'environnement (deux tiers de départs non remplacés), ce qui est symptomatique après les grands discours tenus après le Grenelle de l'environnement. Et l'engagement d'utiliser les économies réalisées pour mieux payer les fonctionnaires se limite à une augmentation totale de 0,8 % du point d'indice, soit plus de 2 % de moins que l'inflation. Malgré la compression des dépenses, le déficit correspondrait à 2,7 % du PIB et la promesse faite à la commission européenne d'un retour à l'équilibre en 2012 est abandonnée. Déjà le gouvernement reconnaît la nécessité, face à la remontée du chômage, de revenir sur sa politique de réduction des emplois aidés. En outre, il engage des sommes considérables pour renflouer des banques mises en faillite par leurs spéculations hasardeuses.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Affirmant que « la recherche et l'enseignement supérieur sont la seule priorité du projet de budget 2009 », F. Fillon – relayé par la CPU – suggère que le budget de la MIREs aurait pu être pire. Effectivement,



Fixez mes yeux...

Le budget décolle...

Le nombre de fonctionnaires augmente...

Votre pouvoir d'achat s'améliore...

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédacteurs en chef :
François Bouillon, Gérard Lauton,
Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint :
Alain Policar

Coordination des rédactions :
Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustrations de couverture : © Cyrop/Istockphoto.com

d'autres secteurs (Éducation nationale, emploi...) sont encore plus mal lotis. Mais l'analyse du projet présenté par le ministère permet de mesurer les dégâts. La présentation du ministère cherche à embellir un budget particulièrement mauvais, en mélangeant d'une part des crédits budgétaires et des « dépenses fiscales » (c'est-à-dire des allègements fiscaux pour les entreprises), et d'autre part les chiffres pour 2009 et les chiffres cumulés pour la période triennale 2009-2011.

Les dépenses budgétaires proprement dites n'augmentent que de 1,035 milliard d'euros en 2009 (encore s'agit-il des autorisations d'engagement, les crédits de paiement – donc les dépenses réelles – n'augmentant que de 0,73 milliard). Pour faire apparaître l'augmentation de 1,8 milliard qui est affichée dans sa propagande, le ministère prend en compte l'augmentation de 620 millions d'euros du CIR (Crédit impôt recherche), et 35 millions d'euros de dépenses fiscales pour les activités lucratives de l'enseignement supérieur (exonérations d'impôts sur les sociétés, sur le revenu, sur la fortune !). Le gouvernement fait état, en outre, de 170 millions d'euros de crédits budgétaires pour des PPP (partenariat public privé) en faveur de l'immobilier universitaire et de 160 millions d'euros de produits financiers liés au placement des 3,7 milliards d'euros issus de la cession d'une partie du capital d'EDF et destinés à l'« Opération campus ».

CHANTAGE À « L'AUTONOMIE »

La donnée la plus significative du projet de budget est la **suppression de 900 emplois**, qui annule les quelques créations arrachées ces dernières années, dont 450 statutaires (225 dans l'enseignement supérieur ; 225 dans les organismes de recherche). Les 450 autres suppressions portent à part égale sur des postes d'allocataires de recherche et des post-doc.

Le ministère vante le « passage à l'autonomie » comme devant permettre l'octroi d'une manne de 107 millions d'euros. On peut imaginer que les 20 établissements les plus zélés seront privilégiés dans le redéploiement des moyens ou des postes, en contrepartie sans doute du fait qu'ils auront eux-mêmes à gérer la masse salariale de leurs emplois. Sur ces 107, 91 millions correspondent à la mise en œuvre de la réforme SANREMO, qui allouera les moyens en fonction des « performances » avec 2 critères : le nombre



L'effort budgétaire pour le supérieur et la recherche ? Peanuts !

© Flickr

d'étudiants présents aux examens, et celui des enseignants-chercheurs « actifs » en matière de recherche.

Pour faire avaler la pilule des suppressions d'emplois, sont annoncés « plus de 200 millions d'euros supplémentaires consacrés aux rémunérations et carrières des personnels » dans la lignée des rap-

▼
La donnée la plus significative du projet de budget est la suppression de 900 emplois, qui annule les quelques créations arrachées ces dernières années
 ▲

ports Schwartz et Hoffmann, et « 43 millions d'euros destinés à des mesures catégorielles spécifiques ». Au nom du renforcement de l'encadrement, les établissements sont invités à céder 2 emplois de catégorie C pour obtenir un emploi de catégorie A.

La mise en œuvre du plan licence se traduit seulement par 68 millions de crédits supplémentaires. Le ministère prétend que la dépense par étudiant, qui est l'une des plus faibles en Europe, passera de 8 080 à 8 530 euros !

Des annonces portent également sur la vie étudiante : aide au financement des études, réhabilitation et constructions de logement, rénovation des restaurants

universitaires. On sait cependant que le taux d'augmentation des bourses est inférieur à celui de l'inflation, que le gouvernement entend plutôt développer les prêts garantis, et que la réalisation des mesures préconisées par les rapports Anciaux a pris un tel retard que le gouvernement envisage maintenant un plan de transformation en logement étudiant des casernes militaires dont la fermeture a été décidée !

PRIORITÉ À LA RECHERCHE SUR PROJETS ET À L'AIDE À LA RECHERCHE PRIVÉE

Le gouvernement prétend que la recherche publique, qui perdra donc 450 emplois, bénéficiera de 365 millions d'euros supplémentaires en 2009, dont 122,5 millions proviendraient des « marges de manœuvres dégagées sur la recherche privée », et que les moyens des organismes de recherche « augmenteront de près de 4 % ».

Mais, dans ces sommes, la part des crédits sur projets augmente de 45 millions d'euros. L'un des objectifs de la RGPP est en effet que l'ANR devienne un pôle structurant dans le cadre d'un objectif de 30 % de la recherche française financée sur projet ».

L'effort le plus considérable porte sur le triplement du CIR (avec 620 millions d'euros supplémentaires), alors que des études sérieuses montrent que l'essentiel des crédits ainsi attribués exerce un simple effet d'aubaine, en assurant un financement public de recherches que les entreprises avaient de toute manière décidé, et que le taux d'investissement en RD des entreprises privées françaises reste un des plus faibles des pays de l'OCDE. S'y ajoute 1,5 milliard sur 3 ans attribués aux pôles de compétitivité. En outre, le Grenelle de l'environnement prévoit de dégager 1 milliard d'euros supplémentaires d'ici à 2012. ●

CRISE FINANCIÈRE

Pour comprendre l'engrenage des événements qui ont généré l'hyper crise financière actuelle, ses conséquences économiques et sociales, l'institut de recherches de la FSU publie un important dossier consultable sur son site : http://institut.fsu.fr/crise/la_crise_financiere.htm

3 et 4 octobre : Enseigner est un métier qui s'apprend → par François Bouillon

Les journées des 3 et 4 octobre consacrées à la formation des maîtres ont permis d'aller plus loin dans la synthèse de points de vue rassemblant largement. Mais il reste encore du chemin à faire ensemble pour les harmoniser pleinement.

Le 3 octobre, à l'initiative du SNESUP et avec le concours de l'institut de recherches de la FSU, s'est tenu une importante journée d'études à l'IUFM de Créteil sur le thème « Recherche en éducation et formation des enseignants ». Pour hausser le niveau de formation et de qualification des enseignants, il faudrait l'adosser à une recherche en éducation, incluant la recherche en didactique, très développée, tel est le constat partagé. Tel n'est pas le cas en France alors qu'analogiquement à la formation des médecins qui est ancrée sur une recherche médicale et en biologie de haut niveau (Yves Chevalard), il faudrait avoir aussi cet objectif pour la formation des maîtres. Historiquement cette situation vient de loin (Claude Lelièvre) et a connu de nombreuses vicissitudes institutionnelles ces toutes dernières décennies (Annette Bon). De ce point de vue les situations sont contrastées en Europe (Joaquin Dolz). Aujourd'hui le contexte de la mastérisation et de l'intégration des IUFM au sein des universités, génère une tension et un paradoxe. La tension c'est celle entre deux paradigmes, l'un « humboldtien » centré sur la production et la transmission des connaissances, l'autre – paradigme de professionnalisation – où les

savoirs savants sont mis en interaction continue avec les savoirs professionnels (Jean-Michel Barbier). Le paradoxe c'est que l'élévation au niveau du master du niveau de recrutement risque fort de ne pas être accompagnée d'une élévation de la formation à la recherche et par la recherche des futurs enseignants (Joël

▼
**La conviction est
 partagée que les IUFM
 et les universités ne
 peuvent pas bien former
 les professeurs
 sans recherches
 sur l'évolution du métier
 auquel ils préparent.**
 ▲

Lebaume). Dans ce but d'élévation du niveau de qualification des enseignants, Patrick Rayou distingue une formation dite de « compagnonnage » par les pairs, fondée sur le mimétisme des pratiques existantes, source de stagnation, de la formation « d'accompagnement » d'entrée dans le métier ancrée sur le lien entre théorie et pratique, source de progrès dans la préparation à un métier de conception mis en œuvre par un enseignant comme « praticien réflexif ».

La conviction est partagée que les IUFM et les universités ne peuvent pas bien former les professeurs sans recherches sur l'évolution du métier auquel ils préparent. Recherches sur ce qui change dans les pratiques et dans la manière dont les professeurs élaborent progressivement leurs méthodes d'enseignement.

Est soulignée enfin, à l'heure de l'aspiration des IUFM dans la spirale universitaire de l'autonomie, la nécessité d'une coor-

dination nationale des recherches comme le préconisait le rapport Prost du 13 novembre 2001 (Jacques Crinon).

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU 4 OCTOBRE

Réunies samedi 4 octobre à l'université Paris 12-Créteil, à l'appel d'un collectif de syndicats et de personnalités, 400 personnes ont assuré le succès de ces États généraux. Pour l'essentiel, les participants étaient des formateurs.

Ensemble, dans un appel final, ils ont fait entendre les principes qu'ils ont en commun pour améliorer la formation des maîtres :

- il faut du temps pour former un enseignant ou un CPE ;
 - il est de la responsabilité de l'État de définir les exigences et le cahier des charges de la formation ;
 - la formation est un investissement et non un coût ;
 - la formation doit être une véritable formation professionnelle ;
 - il faut une programmation pluriannuelle des recrutements à la hauteur des besoins ;
 - prendre le temps de la réflexion d'une grande ampleur pour arrêter et mettre en œuvre des mesures assurant une professionnalisation complète et une élévation réelle de la qualification des enseignants. Conscients qu'ils sont engagés dans une action de longue haleine mais, qu'en même temps, il faut faire vite pour contrer la marche forcée du ministère, les participants ont proposé trois axes de mobilisation à l'issue de cette journée. Le premier c'est de réunir de plus en plus d'acteurs de la formation pour porter l'exigence d'un autre calendrier se substituant à celui imposé par le ministère. Le deuxième c'est de mettre en place un observatoire national de la formation des maîtres. Le troisième c'est de démultiplier en régions ces États généraux, à l'image du collectif national qui les a impulsés, et en les élargissant notamment aux formés, aux élus...
- Le gouvernement doit entendre ces exigences et cesser d'avoir une écoute sélective. ●

Entre les murs



© Lucia Lopez/Flickr

Élections professionnelles « second degré »

À un à un moment où les attaques contre les instances représentatives des personnels se multiplient, que ce soit à l'université avec la loi LRU ou au CNRS, un vote massif en faveur de nos listes est nécessaire. → par Alain Policar

Nous avons déposé avec SNES et le SNEP, dans les académies comme au plan national, les noms de nos candidats pour l'élection de nos représentants dans les CAPA et les CAPN. Notre objectif, en liaison étroite avec nos responsables de sections, a été de mettre des camarades du SNE-SUP en position éligible pour défendre la singularité de l'exercice du métier dans le supérieur sur ces listes FSU. Même si nous ne sommes pas parvenus à trouver des candidats dans toutes les académies, nous pouvons dire que jamais nous n'en avons eu autant. Ce résultat est sans doute lié à une meilleure prise de conscience de l'enjeu de ces élections, à un moment où les attaques contre les instances représentatives des personnels se multiplient, que ce soit à l'université avec la loi LRU ou au CNRS. Nous ne sommes pas encore en possession des derniers éléments du calendrier élec-

toral, mais nous savons déjà que le vote, **uniquement par correspondance**, doit être parvenu dans les rectorats au plus tard le 2 décembre. Les CAP, composées à parité d'élus du personnel et de représentants de l'administration, sont consultées sur la gestion de nos carrières : notation, avancement d'échelon, promotions de classe et de corps,

▼
Conquêtes des luttes syndicales, les CAP sont à la fois une protection contre l'arbitraire et un moyen d'expression de nos revendications.
 ▲

congrès-formation, mesures disciplinaires, etc. Conquêtes des luttes syndicales, elles sont à la fois une protection contre l'arbitraire et l'autoritarisme et un moyen d'expression de nos revendications.

Les élus sont des collègues en activité, syndicalement engagés, en prise avec les réalités du terrain. À l'écoute de vos problèmes, ils sont à même de vous apporter les réponses les mieux adaptées. Ils vous conseillent et vous informent personnellement, agissent pour le respect de vos droits individuels et collectifs, contrôlent les décisions de l'administration et proposent des améliorations aux dispositions réglementaires.

Leurs interventions permettent d'obtenir, notamment, des révisions de notes, des corrections d'erreurs administratives et les rattrapages induits (oublis, barèmes erronés, etc.), le respect des droits (congrès, etc.).

Ces élections ont donc un double enjeu :

- garantir la défense individuelle de chaque collègue, quels que soient sa catégorie (agrégé, certifié, adjoint d'enseignement, PLP) et son lieu d'exercice (UFR, IUFM, IUT, Écoles), dans un esprit de justice et de respect des règles propres à notre fonction publique d'État ;
- renforcer la représentativité du SNESUP et de la FSU, afin qu'ils aient plus de poids pour faire aboutir l'ensemble de nos revendications.

En votant massivement pour les candidats FSU, première organisation syndicale de la fonction publique, les collègues faciliteront nos possibilités d'intervention pour faire avancer l'ensemble de nos revendications. ●



Procédures de recrutement 2008-2009 → par Noël Bernard

Un bouleversement considérable des procédures qui suscite bien des inquiétudes.

Après la mise à mal des procédures de recrutement des enseignants-chercheurs, faisons le point pour les futurs candidats sur l'organisation des recrutements pour cette année 2008-2009.

ÉTAPE 1 : LA QUALIFICATION

Elle est attribuée par le Conseil national des universités (CNU) pour quatre ans lors d'une campagne annuelle. La campagne 2009 a déjà commencé : votre inscription devait se faire par internet avant le 14 octobre, vous avez jusqu'au 15 décembre pour envoyer votre dossier aux rapporteurs (thèse soutenue avant le 10 décembre). Les décisions sont prises selon les sections entre janvier et février.

ÉTAPE 2 : LE RECRUTEMENT

Il est fait localement par chaque établissement dans lequel un poste est ouvert au concours. La loi LRU a bouleversé les procédures : lire le décret 84-431 (qu'on trouve sur le site www.legifrance.gouv.fr).

Voici l'essentiel de ce qui change pour vous :

- Au lieu de deux sessions (juin et septembre), des recrutements peuvent maintenant intervenir à tout moment de l'année selon les établissements. Il vous faut donc surveiller en permanence l'offre dans votre domaine sur le site du ministère : www.education.gouv.fr, rubrique « Personnel enseignant du supérieur », application GALAXIE (opérationnelle fin octobre). Pour chaque poste, vous avez 30 jours pour candidater. Les premiers recrutements pourront intervenir dès le 1^{er} janvier 2009. En vous abonnant, vous recevrez les offres par courriel.

- Votre dossier fera au sein du comité de sélection l'objet, successivement : de rapports par deux membres du comité de sélection, d'une décision de vous auditionner ou non, d'un avis motivé pouvant être complété par un avis sur le classement. Vous pouvez obtenir tous ces documents, mais vous

devez les demander.
 - Le conseil d'administration, au vu de ces avis fait une proposition de classement. Enfin, le président peut transmettre un classement ou bien

▼
Les publications de postes « au fil de l'eau » engendreront des stratégies perverses
 ▲

opposer un veto qui doit être motivé. Là encore, ces deux décisions devront vous être communiquées sur votre demande.

- Vous accédez au résultat sur GALAXIE. Vous devez y confirmer votre acceptation

dans un délai précisé pour chaque poste.

NOTRE COMMENTAIRE

Nous espérons qu'une majorité d'universités continueront les recrutements en juin et septembre afin de rendre moins odieux le parcours du combattant des candidats. Les publications de postes « au fil de l'eau » engendreront des stratégies perverses : faut-il accepter un poste, ou le refuser sachant qu'un plus intéressant peut être publié ultérieurement ? À quelle date un établissement doit-il publier un poste pour avantager tel ou tel ? Nous recommandons aux candidats d'étudier soigneusement la règle du jeu appliquée par chaque établissement. Le SNESUP mettra sur son site internet les renseignements en sa possession. ●

Les postes vacants de professeur de statut second degré seront publiés au BOEN du 20 novembre 2008. Il n'y aura qu'une seule publication.



Un nouveau président

Questions à
Mohamed Rochdi,
président de l'université
de la Réunion

L'université de la Réunion a élu le 2 juillet 2008 un nouveau président, Mohamed Rochdi. Il était soutenu par la FSU Réunion. Il répond ici à deux questions de la rédaction du mensuel.

Quelles sont les difficultés auxquelles est confrontée l'université de la Réunion ?

Elle a les particularités des universités d'outre-mer : l'éloignement — 10 000 km des centres de décisions — et par conséquent un coût supplémentaire pour les enseignants-chercheurs lors de leur participation à des congrès et des colloques (billet d'avion 1 500 euros). C'est une grande difficulté et un isolement qui force à des choix et arbitrages au sein des labos en termes d'activité scientifique. Un autre problème, que l'on rencontre de façon générale en outre-mer, est très sensible pour moi qui suis attaché au service public et à l'université comme vecteur d'ascension sociale et à l'égalité des chances : nous avons à offrir un certain nombre de formations à la jeunesse réunionnaise, même si la masse critique ne peut pas être un argument pour toutes celles-ci ; nous sommes dans un milieu socio-économique défavorable avec un très fort taux de chômage, beaucoup de RMIstes et par conséquent une population défavorisée ; on ne peut donc pas travailler uniquement sur le critère « coût ». Pourtant nous sommes évalués avec les mêmes normes que les autres établissements, autrefois les normes SANREMO, et cela nous pose beaucoup de problèmes pour maintenir une offre de service public sur ce territoire. Nous sommes aussi confrontés au manque de filières pour les étudiants issus des bacs technologiques ou professionnels. On compte sur le plan « Réussir en licence » pour dégager quelques marges de manœuvres. Sur ce territoire nous avons une démographie croissante et donc plus de bacheliers mais un service public amené à les accueillir sans moyens supplémentaires. Cette université est confrontée à un déficit chronique en terme d'emplois, nous avons pour les BIATOSS environ 290 emplois statutaires pour environ 140 équivalent temps plein de contrats sur fonds propres ; nous avons en enseignement un potentiel de 90 000 heures pour un volume d'heures complémentaires de 50 000 heures. Nous consommons ainsi la

quasi-totalité de notre DGF. Quelle est donc la marge de manœuvre pour mener une politique d'établissement ? On ne peut évaluer une université ultra marine avec les mêmes critères que la métropole !

Comment la collégialité et la démocratie seront-elles renforcées lors de ta présidence ?

Le fil conducteur de la campagne électorale que j'ai menée était de faire de cette université un moteur du développement socio-économique de son île. Cela passe par la mise en adéquation de la politique universitaire, pédagogique ou scientifique, avec la politique régionale en matière de développement économique ; en mettant l'accent un peu plus fort sur les filières professionnalisantes et en encourageant un certain nombre de secteurs scientifiques de l'établissement à se pencher de plus en plus sur des thèmes d'intérêt régional. Nous avons construit un projet collaboratif dans le cadre d'une démarche participative en associant toutes les forces vives de l'établissement, enseignants, enseignants-chercheurs, personnels BIATOSS, représentants étudiants, syndicaux et associatifs. Nous préparons actuellement notre projet d'établissement (la vague D), toutes les contributions sont mises en ligne en toute transparence. La communauté universitaire adhère complètement — des unités de recherche jusqu'au sein des départements — pour susciter les idées via une discussion collégiale. Le paramètre le plus important est la transparence. J'avais soumis, alors candidat, un engagement écrit de dix-neuf points observant que la loi LRU donnait plus de prérogatives à l'équipe dirigeante et au président en particulier et je m'étais engagé à mettre une partie de ces prérogatives aux mains de la communauté universitaire dans un processus démocratique partagé. ●

*Propos recueillis par
Latifa Rochdi*

<http://sites.univ-reunion.fr/solidaires/spip.php?article10>



Mohamed Rochdi



Pourquoi les élus décident-ils de boycotter le Conseil d'Administration ?

Raymond Baudoin, secrétaire de la section SNESUP du Muséum, nous a communiqué cette information. Jean Fabbri et Jean-Luc Mazet, secrétaires généraux du SNESUP et du SNCS, ont adressé à la ministre une lettre soutenant l'action des élus.

Depuis le décès du président André Ménez, le 2 février 2008, le Muséum fonctionne sans Président, scientifique, et sous la seule conduite du Directeur général, administratif. C'est, malheureusement, une situation que nous avons déjà connue car depuis la fin du mandat de Bernard Chevassus-au-Louis, il y a trente-deux mois, cette fonction a été vacante quatorze mois. Est-ce la raison qui motive le Directeur général à souhaiter réduire cette fonction à la seule présidence du Conseil d'administration et à organiser la nouvelle gouvernance à son seul profit ?

C'est en tout cas cette forme de gouvernance qui apparaît de façon explicite dans l'organigramme présenté dans le rapport d'activité 2007.

Cette régression n'est pas admissible. Le Muséum est un établissement scientifique qui, conformément aux autres EPCSCP, doit avoir à sa tête un scientifique aux compétences reconnues pour le représenter et dont le rôle est fondamental dans la définition puis dans la mise en œuvre du projet stratégique de l'établissement. Ainsi il est inconcevable, qu'actuellement, la négociation du contrat d'établissement se déroule en l'absence du Président du Muséum.

Bien que la commission appelée à émettre un avis sur les candidatures à la fonction de Président se soit réunie le 3 juillet et qu'elle ait communiqué ses conclusions aux tutelles nous restons sans Président.

Ayant constaté que ce blocage est provoqué par les manœuvres du directeur général, nous demandons :

- L'abandon d'un projet de gouvernance élaboré, sans concertation, par le seul directeur général.
- La nomination sans délais du Président conformément et avec toutes les prérogatives prévues par les statuts actuels.
- La mise en chantier d'une réflexion sur la gouvernance du Muséum, coordonnée par le Président, à laquelle doivent être associés les représentants des personnels et les instances statutaires.

Ne pouvant accepter le fonctionnement actuel de l'établissement, les élus prennent la décision de ne plus siéger au CA, organe délibératif du Muséum. ●

Les élus APCAM, CGT Muséum, FSU (SNESUP & SNCS), SGEN-CFDT, SNPTES UNSA-Éducation, « Un Muséum d'avenir »



Le ministère intervient dans les élections à Paris 7

Par un jugement en date du 12 août 2008, le tribunal administratif de Paris a annulé les élections dans les collèges enseignants-chercheurs des trois conseils de l'université Paris 7, suite à la non-inscription de 632 chercheurs et à leur non-information.

À la grande stupéfaction des personnels, le ministère a fait appel de la décision du tribunal administratif. Le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU s'insurgent contre cette ingérence du ministère dans les affaires internes d'une université. En outre, un tel appel crée un précédent grave en droit : il autoriserait le ministère à intervenir dans la jurisprudence d'un texte législatif. Nous nous opposerons à une telle dérive de notre République.

Le ministère aurait dû veiller à la régularité de l'organisation des élections et, une fois le jugement rendu, veiller à ce que des élections incontestables soient organisées le plus rapidement possible pour permettre un fonctionnement normal de l'université.

Aussi, le SNESUP et le SNCS ont instamment demandé à la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de retirer son appel concernant le jugement du 12 août et de veiller à ce que le président de l'université Paris 7 organise le plus rapidement possible des élections dans des conditions régulières. ●

Communiqué, Paris, le 8 octobre 2008



Être précaire à l'université

→ Dossier coordonné par Anne Mesliand

La démolition des services publics ne fragilise pas seulement les liens sociaux, produisant de mois en mois plus d'exclus, elle vise aussi – et avant tout – à réduire la dépense publique la plus solidaire. L'explosion du travail précaire est la conséquence directe de cette logique.

La précarité, le patronat s'en sert en France dans les entreprises privées, grandes ou petites, de manière extensive depuis une vingtaine d'années.

Ouvriers, caissières de supermarché... par centaines de milliers, obligés pour vivre d'accepter des conditions de travail, de sécurité, de protection sociale, de salaires qui brident toute perspective d'investissement professionnel et de construction de solidarités entre les salariés.

La même stratégie est à l'œuvre par l'Etat employeur, avec les mêmes conséquences.

Aucun des services publics n'y échappe. Dans l'enseignement supérieur, ►►

► c'est d'abord sur les postes de travail liés aux besoins techniques et administratifs que cette précarité explose. L'absence de création d'emplois statutaires pour les missions d'enseignement et de recherche, des autorisations de montages financiers les plus exotiques – liés à un financement par les « usagers » (étudiants en formation initiale ou continue) ou à des contrats brefs (type ANR) – génèrent maintenant la présence de dizaines de milliers de collègues précaires dans les établissements. Le SNESUP combat à la fois les logiques idéologiques et économiques qui poussent à la précarisation et intervient pour solidariser ces collègues à l'ensemble de la profession, pour obtenir des droits professionnels et sociaux élargis (les CCP peuvent y contribuer), pour favoriser l'intégration sur des emplois statutaires. Aider à gagner ces batailles est l'objet de ce dossier.

Jean Fabbri
Secrétaire général du SNESUP-FSU

RGPP + LRU = → par Jean-Luc Godet, secrétaire national

explosion de la précarité !

Au lieu d'être une possibilité ouverte à tous, le statut de fonctionnaire risque de devenir le privilège de quelques-uns, et un enjeu de pouvoir dans un univers de concurrence où enseignement et recherche auraient perdu tout objectif de service public et d'universalité de la connaissance

Un lourd passif minimisé par le pouvoir...

Même si les ministères successifs ont toujours nié son existence à une échelle de masse, la précarité ronge de longue date l'enseignement supérieur et la recherche. En les qualifiant seulement d'agents non-permanents ou temporaires, le ministère refuse en particulier de considérer les 14 000 ATER et moniteurs comme des précaires. Sans craindre la contradiction, il leur refuse en même temps tout pré-recrutement et le statut de fonctionnaire stagiaire qui leur permettrait de ne pas être précaires... Peu ou prou, il adopte la même position de déni de la précarité en ce qui concerne le millier de répétiteurs et maîtres de langues. Quant aux centaines d'agents temporaires vacataires (étudiants en thèse n'ayant pas obtenu de monitorat), quant aux vacataires à titre principal encore en exercice, ils sont absents des statistiques ministérielles au prétexte qu'ils relèvent de chaque établissement. En bons tartuffes, les représentants ministériels poussent des cris d'orfraie lorsqu'on évoque des personnels, vacataires ou associés, dont l'emploi principal serait un leurre. Au lieu de s'atteler à ce problème sérieusement et tenter de le résoudre au profit des personnels, ils font mine de brandir des poursuites pénales ! Au moins le ministère ne peut-il nier la précarité des 700 contractuels sur emplois vacants du second degré ou celle de nombreux personnels hospitalo-universitaires, notamment étrangers. Mais quelles arguties développera-t-il demain lorsque des contractuels toujours plus nombreux auront été recrutés par les laboratoires sur crédits ANR ou par les établissements grâce au budget global ?

... et son aggravation programmée au niveau local

Probablement, comme pour les vacataires et les contractuels d'aujourd'hui, l'État se défaussera en renvoyant la balle aux établissements et aux laboratoires. De problème national, la précarité deviendra locale et le tour sera joué. Pour le gouvernement en effet, le meilleur moyen de lutter contre la précarité dans la

fonction publique n'est-il pas de supprimer la fonction publique ? Avec la LRU et la RGPP, l'État se donne en tous cas les moyens de ne plus recruter de fonctionnaires et de laisser à des établissements « autonomes » le soin de les remplacer par des personnels éjectables de toutes catégories, en intérim, en CDD ou... en CDI. Car il ne faut pas se tromper : même s'il peut apparaître préférable aux CDD à répé-

▼
Avec la LRU et la RGPP, l'État se donne les moyens de ne plus recruter de fonctionnaires et de laisser à des établissements « autonomes » le soin de les remplacer par des personnels éjectables de toutes catégories.

▲
tion, le CDI version « fonction publique » ne garantit pas l'emploi : que le poste ou la mission soient supprimés, le CDI disparaît également ! CDD et CDI se substituent tous deux à des postes de fonctionnaires, mais sans garantie statutaire. La responsabilité de l'embauche, du salaire et du licenciement incombera aux présidents d'établissement et aux directeurs de laboratoires. Pour rendre parfaitement légales les procédures de licenciement de non-titulaires, et aussi parce qu'il ressent l'urgence de mettre en place des structures de « concertation » susceptibles d'amortir la violence d'une précarisation de l'emploi appelée à monter en puissance, le ministère a fait paraître le 8 avril dernier un arrêté de mise en place d'une commission consultative paritaire (CCP) « compétente à l'égard des agents *non titulaires* [...] auprès de chaque président ou directeur d'établissement »⁽¹⁾. Paritaire, la CCP devra, en ce qui concerne les personnels, être composée de représentants syndicaux, *non titulaires* et de l'établissement. Le gouvernement prévoit donc des corps électoraux suffisamment vastes⁽²⁾ pour que, dans chaque catégorie,



chaque organisation syndicale puisse y désigner ses représentants... Mais il ne prend pas trop de risques dans la mesure où la CCP ne donnera que des *avis* non contraignants sur des mesures individuelles : licenciements, sanctions disciplinaires, refus de congés, de temps partiel ou de mise à disposition. Les méchants de service deviendront les présidents, à moins qu'ils ne réussissent à convaincre leurs interlocuteurs qu'ils ne peuvent pas faire autrement, qu'ils mènent la moins pire des politiques possibles dans le moins pire des mondes possibles. Et de fait, pour une fois, il faudra un peu (dans une certaine mesure seulement !) leur donner raison... Car c'est l'État qui restera maître du jeu. Lors de la négociation du contrat pluriannuel, avec les arguments convainquants, sonnants et réverbérants, qui sont les siens, le ministère pourra fixer à sa guise le pourcentage de précaires dans chaque établissement (art. L. 712-9 de la LRU). Il pourra même orienter quelles sont les catégories susceptibles d'être plus précaires que la moyenne. Ainsi le 18 septembre la ministre V. Péresse conseillait-elle aux établissements de bien « choisir » les postes supprimés et suggérait notamment de les réserver à la catégorie C... Comme les tâches assurées par les différentes catégories ne vont pas disparaître, ce sont des précaires qui sont censés les remplir à l'avenir, y compris des intérimaires comme le propose le Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP). De même dans les laboratoires, la politique de l'ANR des projets thématiques à court terme vise à développer massivement la contractualisation, éventuellement baptisée « post-doctorale » pour faire accroire qu'il s'agit d'une étape obligée (et le plus souvent sans lendemain !)

LES CHIFFRES DE LA PRÉCARITÉ

Selon la DPES, environ 23 000 agents (25 % des personnels) sont « non permanents » ; ils effectuent 15 % des services d'enseignement. Mais cette catégorie inclut les professeurs invités (4 000) ou associés (3 000) sans contenir les vacataires ni les personnels rétribués sur les ressources propres des établissements.

Voir à ce sujet l'étude de 2008 sur les « non-permanents » :

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/personnel/enssup/nonpermo8.pdf>
(remplacer 08 par l'année souhaitée pour les études entre 2003 et 2007)

Entre 1999 et 2008, le nombre de moniteurs est passé de 4 280 à 7 127 (+66 %).

Celui des ATER a crû de 5 485 à 7 326 en 2005 avant de redescendre à 6 625 en 2008.

en ce qui concerne les garanties statutaires, les conditions de travail et les salaires, mais il faudra s'appuyer sur chacune d'elle pour généraliser ces victoires partielles et surtout ne pas s'en contenter. Plus généralement, c'est par la mobilisation de tous les salariés et jeunes de ce pays contre une politique de destruction-privatisation des services publics et de remise en cause du droit du travail que l'on pourra réellement combattre une précarité indissociable de la vision concurrentielle de l'existence qui anime les idéologues au pouvoir. À cet égard en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, la révolte contre les objectifs technocratiques d'évaluation-sanction par l'AERES n'est pas déconnectée de la lutte contre la précarité. Dans la démocratie universitaire que nous voulons, la sécurité de l'emploi va de pair avec la liberté de chercher. Elle est la condition nécessaire à la coopération de toutes et tous, à l'opposé de l'oppression mandarinale et de la hiérarchisation stérilisante des individus et des structures. La sauvegarde et l'épanouissement de l'université passe par l'abolition de la précarité. ●

Continuer à combattre la LRU et refuser la politique du « moins pire » !

Il faut donc agir vite. Les marges de manœuvre dans les CA sont étroites et il faut plutôt compter sur la mobilisation des personnels pour empêcher la croissance exponentielle de la précarité dans les universités et les organismes. Il n'empêche : les élus du SNESUP doivent se concerter à tous les niveaux, locaux et nationaux, et développer des réponses communes et coordonnées à la tentation facile de recruter des personnels précaires pour répondre aux besoins des établissements. Des victoires seront peut-être plus facilement atteignables localement

▼
Dans la démocratie
universitaire que nous voulons,
la sécurité de l'emploi va de pair
avec la liberté de chercher.
▲

(1) Circulaire n° 2008-1019 du 9/07/2008. L'arrêté du 8 avril a été publié au JO du 30 avril.
(2) Le troisième alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 8 avril prévoit la possibilité que le nombre d'agents non titulaires relevant d'un même niveau de catégorie soit « supérieur ou égal à trois cents » dans un même établissement... Au ministère, on voit décidément les choses en grand !

Enseignants non titulaires FLE : ce qui attend l'université française...

Cette filière s'adresse à des étudiants qui engagent leur avenir professionnel dans un enseignement statutairement inexistant, autorisant ainsi toutes les dérives quant aux conditions de recrutement et de rémunération.

→ par Marie Blaise, enseignante contractuelle et William Charton, co-responsable du secteur « Non Fonctionnaires » du SNESUP

Plusieurs dizaines d'universités ont depuis de nombreuses années mis en place des formations en langue et culture françaises destinées à leurs étudiants ou futurs étudiants étrangers. Ces formations en FLE (Français Langue

Étrangère) sont assurées par des centres universitaires fonctionnant pour la plupart sur fonds propres avec recours massif à des personnels non titulaires, à la fois parce qu'il n'y a pas de concours spécifique dans cette spé-

cialité mais aussi parce que l'État s'est totalement désengagé.

C'est un peu le futur de l'université qu'on peut y entrevoir : des frais de scolarité avoisinant les 2 000 euros par an, des personnels pré-



Les précaires du FLE n'ont pas attendu pour se mobiliser

caires, peu ou pas de soutien de l'État, une concurrence exacerbée entre universités...

Peut-on économiser davantage encore sur le coût du personnel FLE ?

Le cursus FLE est une filière universitaire ayant l'enseignement comme unique débouché, mais sans concours. Lacune essentielle dans une France qui ne reconnaît comme enseignants que ceux qui ont franchi le cap du concours. Cette filière s'adresse donc à des étudiants qui engagent leur avenir professionnel dans un enseignement statutairement inexistant, autorisant ainsi toutes les dérives quant aux conditions de recrutement et de rémunération. Ces dérives existent depuis vingt-cinq ans et

▼
C'est un peu le futur de l'université qu'on peut entrevoir dans la situation des formations de FLE et de leurs personnels précarisés.
▲

persistent à l'intérieur même des universités dans les centres consacrés à l'enseignement du français aux étrangers. La plupart de ces centres pratiquent un recrutement hybride : quelques agrégés reconvertis en fonction des rares postes disponibles, les spécialistes du FLE étant quant à eux embauchés majoritairement comme « vacataires » ou bénéficiant de CDD allant de deux à douze mois, renouvelés ou non sans la moindre transparence. La rémunération de ces enseignants représente au regard de ce que coûteraient des fonctionnaires une économie indéniable pour l'État. Leur avenir professionnel est plus qu'instable,

à la discrétion de l'employeur et en fonction des besoins du service. Lorsque le centre est florissant, c'est-à-dire plein d'étudiants, on pallie tant bien que mal les nécessités en forçant le nombre d'heures de vacations, en fermant les yeux sur les réalités des emplois principaux, l'urgence de la réponse à la demande devenant le moteur d'un fonctionnement tout aussi illégal qu'exploiteur. Lorsque les étudiants se font plus rares, il suffit de ne pas renouveler les contrats. Les enseignants non titulaires effectuent souvent jusqu'à 600 heures annuellement en situation plus ou moins légale : ce sont majoritairement des contractuels sans contrat, des vacataires sans emploi principal.

Le bénéficiaire est tout patronal (l'université) puisque les non titulaires FLE sont maintenus en état de précarité : corvéables à merci, vacataires payés à l'heure, pas tous les mois, sans congés payés, pas de couverture maladie, pas ou peu de retraite, avec, en prime, la menace constante d'être congédiés à volonté. Et les conséquences dans la vie quotidienne sont les mêmes que pour tous les salariés précarisés : pas de crédits bancaires possibles, difficultés à susciter la confiance des bailleurs, difficulté à joindre les deux bouts, impossibilité de faire des projets à moyen ou long terme, obligation d'avoir un autre emploi en parallèle.

Une bataille à amplifier...

Ces personnels enseignants luttent depuis des années pour faire reconnaître leur existence et stabiliser leurs conditions de travail. Les très rares CDI mis en place depuis peu (loi de juillet 2005) ne changent rien à la situation car la loi est faite de telle sorte que peu d'enseignants répondent aux critères pour obtenir ce semblant de sécurité. De plus, les centres vivant sur budget propre, un licenciement économique est toujours possible si le nombre d'étudiants baisse. Pour que ces enseignants soient titularisés, il faudrait créer des postes, ouvrir plus de concours, en créer un spécifique, et ce n'est pas du tout la politique des gouvernements qui se sont succédés ces dernières années et encore moins celle de l'actuelle équipe gouvernementale. Au contraire, nous craignons de voir nombre de collègues nous rejoindre dans la précarité, comme c'est déjà le cas pour les enseignants en langues étrangères pour non spécialistes. ●

La galère d'un jeu

Où l'on constate que l'ANR joue des précaires sur les sujets de

J e viens de terminer ma huitième année d'études. J'entame donc la rédaction de ma thèse, le résultat de trois ans de travail passionnant effectué dans un petit laboratoire de biologie végétale (en étant payé, contrairement à d'autres). Durant les premières années d'études on nous disait que nous pourrions profiter des vagues de départ en retraite, qu'après une thèse et une petite expérience (post-doc ou ATER) il y aurait de nombreux postes.

Le temps et les réformes passent, puis mes collègues enseignants-chercheurs me font comprendre qu'un poste d'ATER ne suffira plus pour devenir MCF, que maintenant il faut un CV scientifique en béton pour être recruté, et que dispenser des cours, c'est secondaire. (Ah... il vaut mieux publier à la pelle qu'apprendre à enseigner pour bien enseigner ?)

Pour soigner son CV scientifique, deux solutions :

- accepter un demi-poste d'ATER, avec moins d'enseignement et plus de temps en laboratoire. L'inconvénient ? Ton salaire baisse d'environ 20 % par rapport à la bourse de thèse ;
- faire d'abord un post-doc pour le CV scientifique puis un ATER pour l'enseignement mais surtout pour se faire repérer dans le monde universitaire. Eh oui... à l'université c'est plus facile quand on connaît les bonnes personnes.

Du « pas de problème, vous aurez tous des postes », je suis donc passé au choix entre un boulot avec un salaire de misère pendant deux ans et quatre années de précarité dans

Dans un monde tre

Un collègue comme beaucoup d'autres. Après sa thèse, commence la galère. Vacataire trois ans, ATER deux ans, puis il devient contractuel sur un support de PRAG, emploi qu'il occupe pendant six ans. En tout onze ans d'enseignement à plein temps dans la même université.

Entretemps la loi 2005-843 du 26-07-2005 stipule que pour tout renouvellement d'un contrat au-delà de six ans, ce renouvellement doit être un CDI.

Réaction du directeur d'UFR : ne pas renouveler le contrat ! Il faut une mobilisation



NON SEULEMENT VOTRE CONTRAT EST A DURÉE DÉTERMINÉE, MAIS EN PLUS NOUS SOMMES DÉTERMINÉS A NE PAS VOUS EMPLOIÉR A LA FIN

me chercheur → par Alexandre

de un rôle d'une énorme agence d'intérim publique qui envoie la recherche bien à la mode, bien politiques.

PAPERA, UN COLLECTIF CONTRE LA PRÉCARITÉ

En créant le Collectif PAPERA (Pour l'Abolition de la Précarité dans l'Enseignement Supérieur, la Recherche et Ailleurs), des précaires et des statutaires de l'ESR de toutes disciplines ont décidé de s'opposer à la casse imposée par le gouvernement ainsi qu'à l'appropriation privée quotidienne des moyens, outils et résultats de la recherche. Le collectif se veut être un réseau autonome d'information et d'action pour lutter contre la précarité sous toutes ses formes dans l'ESR et ailleurs en exigeant une stabilité de l'emploi, une revalorisation des carrières et un contrôle transparent et démocratique des instances scientifiques et administratives par les acteurs de la recherche, non par une officine créée sur mesure par le gouvernement, l'AERES, ou par des réseaux d'influences mandarinales. Nous exigeons également la fin de la précarité et de l'arbitraire dans les EPST et les universités. Nous refusons également la précarisation que subissent l'ensemble des travailleurs quel que soit leur secteur, ainsi que la destruction des acquis sociaux fondamentaux comme la retraite, l'éducation et la santé. En effet, nous n'échangerons pas notre précarité actuelle dans un service public affaibli et torpillé par les gouvernements successifs pour un précaire définitif dans un secteur privé triomphant... Ces problèmes nous concernent et nous touchent tous parce que les savoirs et les technologies déterminent les orientations de la société et en alimentent autant les progrès que les catastrophes. Les seules choses impossibles sont celles que l'on ne désire pas vraiment. Errico Malatesta www.collectif-papera.org

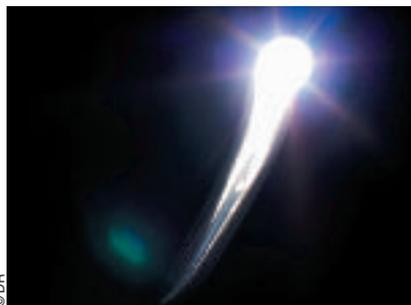
le meilleur des cas. J'ai beau aimer ce que je fais, faut pas trop pousser. Puis le 6 mai 2007. Les nouveaux gouvernants pensent que l'éducation et le savoir coûtent trop cher, ils optent pour l'ignorance et la cupidité. Victime de la même logique comptable que le reste de la fonction publique, le sup et la recherche seront allégés de 900 postes en 2009. Tiens, bizarrement le nombre d'offres de post-doc dans mon domaine explose cette année. Il faut croire que l'ANR joue maintenant son rôle à fond : une énorme agence d'intérim publique qui envoie des précaires sur les sujets de recherche bien à la mode, bien politiques.

Quand je fais part de ces inquiétudes à mes collègues titulaires, certains me répondent qu'il y aura toujours des postes pour les bons. Comment l'interpréter ? Soit je suis mauvais et j'aurais dû travailler plus ; soit je suis bon et je me complais dans la logique compétitive puante qui commence malheureusement à bien gangréner la recherche. Selon Mme Parisot, « la vie, la santé, l'amour sont précaires, pour quoi le travail échapperait-il à cette loi ? ». Il semblerait ces derniers temps que la santé du système qu'elle représente soit effectivement précaire. Manquerait plus que la docilité, qui est le mal des précaires, devienne elle aussi vraiment précaire... ●

ès gris une lueur d'espoir

importante et une grève de la faim de notre ami pour obtenir finalement un renouvellement, en CDI. Ouf ! Oui... mais en signant le contrat, il découvre qu'il s'agit bien d'un CDI, mais à mi-temps. Voilà donc un collègue, au bout de onze ans, se croyant enfin stabilisé, qui voit son salaire divisé par deux. Rien de plus normal, écrit le ministère interrogé : la loi dit de renouveler en CDI, elle ne dit pas dans quelles conditions... Le SNESUP alerte son avocat conseil, l'affaire passe en tribunal administratif : celui-ci

enjoint l'université à proposer un CDI à temps complet et à lui verser des dommages et intérêts. ● **N. Bernard**



Sur quelques aspects juridiques de la précarité dans l'ESR

→ par Philippe Enclos, MCF droit social, membre du bureau national du SNESUP

Il est important de déterminer la nature juridique de la relation contractuelle entre un agent et son employeur. Tentative de clarification.

L'un des principes fondamentaux de la fonction publique commande que les emplois civils permanents soient occupés par des fonctionnaires (article 3 loi 83-634 du 13/07/1983). Cependant, le statut général de la fonction publique autorise des dérogations légales, précisées notamment par les articles 3 et 4 de la loi 84-16 du 11/01/1984 (statut particulier de la fonction publique d'État) lesquels dressent une liste de huit catégories d'emplois, qu'il n'est pas possible de présenter ici. Retenons seulement que l'article 4 autorise l'emploi d'agents contractuels :

- lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- pour les emplois de catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

On mesure la liberté d'interprétation que de telles définitions laissent à l'autorité publique... Seul le juge administratif est compétent pour lever le doute quant à la légalité du recours au contrat. Les moyens de la lutte contre la précarité incluent ainsi l'action juridictionnelle ; action essentiellement individuelle, mais qui peut être soutenue par le syndicat, y compris en intervenant aux procès, dès lors qu'elle ressortit clairement de sa mission légale.

Une question fréquente concerne la nature juridique de la relation contractuelle entre un agent et son employeur. Dès lors que l'agent travaille « pour le compte d'un service public administratif », on est nécessairement en présence d'un contrat de travail de droit public. Ce principe a été élaboré par le Tribunal des Conflits (TC - juridiction supérieure dont la fonction consiste à trancher les « conflits de juridiction » : cas où les juges administratif et

judiciaire se disputent la compétence) dans le célèbre arrêt « Berkani » du 25 mars 1996, relatif à la situation d'un cuisinier employé par le CROUS de Lyon. Ainsi, tout agent non titulaire (notamment contractuel) employé par un EPCSCP ou un EPST (ou un PRES constitué sous forme d'EPCS ou de GIP)⁽¹⁾ est régi par le droit public, et échappe donc au droit privé du travail (code du travail, conventions collectives...). Les litiges relatifs à cette relation de travail doivent être portés devant le juge de l'administration, et non le conseil de prud'hommes.

Puis, dans un arrêt « Hamon » du 9 décembre 1996, le TC a précisé que l'expression « pour le compte d'un service public » signifie que l'agent relève du droit public même si son employeur n'est pas une personne morale de droit public. Ce qui est le cas, par exemple,

▼
Les moyens de la lutte contre la précarité incluent ainsi l'action juridictionnelle ; action essentiellement individuelle, mais qui peut être soutenue par le syndicat.
 ▲

d'une association « loi 1901 » délégataire d'une mission de service public. Ce qui est aussi le cas, par voie de conséquence, d'une association (déclarée ou non) convaincue de « gestion de fait » d'un service public, à quoi sont exposées toutes celles qui emploient du personnel en réalité affecté à l'une des missions légalement dévolues à ces établissements (enseignement ou recherche). Outre que la gestion de fait est généralement illégale, et emporte la responsabilité de l'association et de ses dirigeants, ces pseudo-salariés sont fondés à requérir du juge administratif la requalification de leur pseudo-contrat de travail en CDI de droit public... Ainsi, contrairement à une idée largement répandue, les personnels non titulaires recru-

tés pour participer à un programme de recherche dans le cadre du service public et financé par l'ANR sont des agents contractuels de droit public, même si leur employeur est une association...

Seuls sont d'authentiques salariés de droit privé, par détermination expresse de la loi, les travailleurs recrutés (par une personne morale de droit public) dans le cadre du « contrat d'accompagnement dans l'emploi » ou du « contrat d'avenir » (contrats dits « aidés » réservés au secteur dit « non-marchand »), quasiment jamais utilisés par les EPCSCP et EPST. ●

(1) Les dimensions de cet article ne permettent pas de traiter le cas des fondations.



Combattre la précarité avec le SNESUP

→ par Noël Bernard, secrétaire national, responsable du secteur Situation des Personnels

La réussite de ce combat passe par un relais fort des sections d'établissements et des élus des CA.

Le combat contre la précarité concerne au premier chef tous les collègues non titulaires, que nous invitons à rejoindre le SNE-SUP pour organiser la lutte collective qui seule les sortira de l'isolement où ils sont confinés. Mais c'est aussi l'affaire de l'ensemble des personnels pour qui de l'issue de cet affrontement dépend la persistance de la fonction publique, d'un enseignement supérieur assumant sa mission de service public, et d'une recherche indépendante. Un premier enjeu est de dresser un inventaire des situations précaires que le ministère a toujours affirmé ne pas pouvoir faire. Dans

le cadre des CTP nouvellement créés dans le supérieur, tous les établissements ont l'obligation de réaliser un bilan social annuel. Un tel document doit entre autres, et nos élus y veilleront, dresser une cartographie précise des situations précaires. La remontée de ces informations centralisées au plan national permettra de faire éclater la vérité chiffrée sur l'ampleur du phénomène et de démontrer l'urgence de sa résorption.

Le combat du SNESUP pour un plan de résorption, mené de concert avec l'ensemble de la FSU, se heurte à une politique visant à généraliser la précarité. Il faut un relais fort des sections d'établissements et des élus des CA, où il est possible de se battre pour stopper l'accroissement du nombre de contractuels, et pour obtenir la stabilisation des collègues actuellement en CDD jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur « CDIisation ».

La lutte pour la résorption va de pair avec l'action pour obtenir que les agents non titulaires jouissent de conditions de travail correctes. Le rôle des élus dans les CTP et les CCP sera ici



Le syndicalisme doit se saisir de la lutte contre la précarité dans l'intérêt de tous !

déterminant. Il importe d'obtenir le plus possible de sièges dans ces instances afin d'y batailler pour un alignement des charges de service sur celle des titulaires, des salaires décents et une véritable progression de carrière, et des règles statutaires empêchant toute gestion à la tête du client.

La mise sur pieds d'un secteur « Non Fonctionnaires » par le SNESUP sera un outil précieux de centralisation des expériences et d'appui aux sections dans leur lutte comme aux collègues en difficulté. ●

▼
Le combat contre la précarité est l'affaire de l'ensemble des personnels pour qui la persistance de la fonction publique dépend de l'issue de cet affrontement.
 ▲

Solidarité et exclusion, approche ethno-sociologique

→ par Ali Aït Abdelmalek, professeur de sociologie, directeur du département « Sociologie-Langage-Communication », Université Rennes 2⁽¹⁾

Les mutations de nos sociétés nous obligent à repenser les formes de la solidarité et les modalités du vivre-ensemble

De nombreux chercheurs ont déjà relevé et analysé le passage d'une politique sociale de « fixation » du personnel à l'entreprise (le fameux paternalisme patronal) à une politique de mobilité. Ce qui n'est que rarement exprimé par les chercheurs en sciences sociales à propos du chômage et de la mobilité, l'est beaucoup plus clairement à propos de la politique de précarisation. Il apparaît nettement que la politique actuelle, en France et en Europe, n'a pas seulement des buts économiques : elle vise au contrôle de la main d'œuvre. Par la précarisation comme par le chômage, on rend les gens tributaires et dépendant de l'assistance étatique, on détruit la résistance sociale et les conditions de mobilisation. Mais qu'est-ce qu'une société de l'exclusion ?

L'exclusion au centre des problématiques sociologiques

Les sociologues ont fait, avec Emile Durkheim, de la solidarité, un trait essentiel des liens sociaux. Cet auteur distingue solidarité mécanique et solidarité organique. La première concerne les groupements stables et restreints, où les individus se ressemblent dans leurs fonctions et dans leurs représentations. Elle fonctionne grâce au principe de similitude. La solidarité s'exprime ainsi mécaniquement par la proximité des hommes entre eux. La seconde, conséquence de l'augmentation de la densité sociale, c'est-à-dire à la fois du nombre des individus et de l'intensité de leurs échanges, est spécifique des temps modernes. Dans celles-ci, la division du travail a opéré une différenciation de plus en plus grande des tâches et des métiers. Les hommes occupent des fonctions différentes, toutes également indispensables à la vie en société. La solidarité est dite organique, par analogie avec les organismes vivants. La solidarité ne fonctionne plus mécaniquement, mais comme un réseau complexe dont les structures s'apparentent à celles des organismes vivants. Mais dans ces sociétés, la différenciation des fonctions est concomitante de la montée de l'individualisme (au sens sociologique, i. e. l'« égoïsme ») ; il y a plus coopération que réelle solidarité.

C'est à partir du concept de « solidarité conflictuelle » que peuvent se comprendre tout un ensemble de phénomènes sociaux.



Ce concept nécessite une explication. Le processus identitaire est un équilibre entre similitude avec les autres et différenciation d'avec les autres. L'identité apparaît ainsi comme le résultat de la confrontation entre solidarités et conflits.

On observe que les difficultés sociales et individuelles (mutation des rapports familiaux, chômage, faillites) donnent lieu, non à la disparition de toute solidarité, mais à des formes différentes de celle-ci.

L'exclusion sociale : une réalité complexe

L'exclusion renvoie, d'abord, à certaines populations : personnes âgées, handicapés, jeunes en difficulté... Mais le phénomène pose aussi le rapport entre les catégories ; il s'agit de rassembler toutes les victimes de stigmatisation, confrontés aux risques de rupture du lien social. La question centrale de la problématique ici proposée concerne précisément les raisons et les modalités du vivre-ensemble.

Le terme d'exclusion, au sens que lui donne la sociologie est, en fait, assez récent. Autrefois, il désignait : l'exil, le bannissement, le ghetto... La plupart des sociétés historiques ont établi une distinction entre les membres

de plein droit et les membres ayant un statut à part.

Les sociétés modernes, soumises à l'influence des révolutions, bouleversèrent les anciennes structures mais, sous prétexte de mettre fin aux exclusions, les réhabiliterent d'une autre façon. L'idéologie, en réalité, ne fit que maintenir l'exclusion, y compris à l'université, mais en se donnant bonne conscience.

La solidarité conflictuelle renvoie à la « composition sociale ». Plusieurs formes de sociabilité, au-delà des liens de sang et liens de raison, donnent des formes différentes à la solidarité : aux formes traditionnelles (sang, urbaine ou campagnarde, savoir), s'ajoutent, en effet, des solidarités de groupes, qui cherchent notamment une indépendance à l'égard de l'Etat, et de nouvelles solidarités liées à l'industrialisation (ouvrière, exil) et à l'errance (jeux traditionnels, fêtes, convivialité, etc.).

Quels sont, alors, les principaux liens sociaux créateurs de solidarité ? Le sang, l'espace, les fonctionnalités (le travail, notamment), la passion, la dépendance (à un pouvoir), la reconnaissance de l'Autre et la capacité de faire exister l'Autre. Les conflits sociaux tendent ainsi, et c'est heureux, à réanimer les solidarités professionnelles. ●

▼
Les difficultés sociales et individuelles donnent lieu, non à la disparition de toute solidarité, mais à des formes différentes de celle-ci.
 ▲

(1) Directeur du Ladec-Las (Rennes 2), Ali Aït Abdelmalek est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur la construction des **identités individuelles et collectives** ; on consultera utilement, concernant cette notion d'exclusion : *Sciences humaines et soins : manuel à l'usage des professions de santé*, Paris : Masson, 2002 (nouvelle éd.) et *Territoire et profession...*, Bruxelles : Intercommunications et E.M.E. S.p.r.l., 2005.

Le plan licence à l'épreuve du terrain

→ par Sylvain Brocquet, secrétaire de la section Aix lettres

L'autosatisfaction ministérielle ne saurait masquer la réalité : sous-encadrement, précipitation voire désorganisation, pour un plan dont l'efficacité pédagogique est mise en doute ...

À Aix en Provence la ministre de l'enseignement supérieur est venue chanter les louanges du plan licence et livrer son palmarès des « meilleures » universités à cet égard : les 3 universités d'Aix Marseille sont en tête ! Le jugement ministériel devrait les combler d'aise ...⁽¹⁾ Qu'en est-il dans la réalité ? Nous avons sollicité le regard et le jugement de nos collègues de la fac de lettres au travers d'un questionnaire⁽²⁾ et des conversations habituelles à cette période. Quatre idées apparaissent de façon récurrente.

1. Un manque criant de moyens entraîne une cacophonie générale. Les étudiants sont paniqués et on a du mal à leur répondre correctement (il y a eu quelques incidents à Schuman). Les enseignants souffrent de la pression, mais les personnels administratifs aussi, qui sont assaillis par des étudiants à la recherche d'horaires, de salles, de renseignements administratifs qu'ils n'arrivent pas toujours à leur donner faute d'avoir été suffisamment préparés (une seule réunion !).

Notre département gère déjà un sous encadrement administratif et enseignant. Afin d'organiser l'accueil individualisé des étudiants (salles et enseignants) nous avons dû « banaliser » certains cours de L2 et L3 (département d'italien). Le plan licence n'aurait quelque chance d'aboutir à une amélioration qu'à la condition de mettre à la disposition des

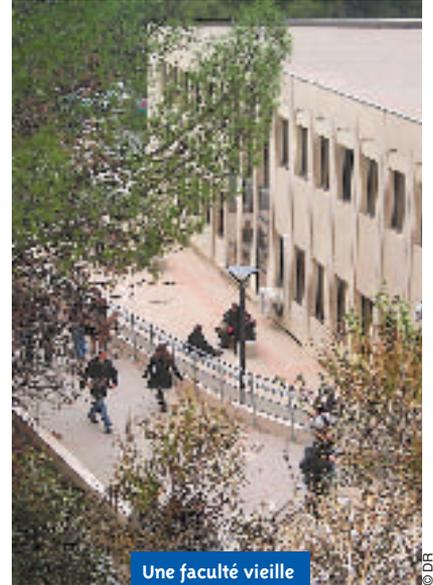
universités des moyens supplémentaires : en enseignants chercheurs surtout (nécessité de créer au dernier moment des TD pour répondre à la demande: il aurait fallu que chaque filière dispose d'heures titulaires non affectées. La souplesse a un coût !) On est obligé de faire avec les chargés de cours, et le paiement des heures complémentaires posera à la fin de l'exercice un problème budgétaire considérable : les 500 000 euros que perçoit U1 pour ce plan (qui incluent les heures à payer aux tuteurs étudiants) sont évidemment dérisoires (lettres classiques).

2. La charge de travail supplémentaire, sans recrutement de personnel administratif et enseignant, est très élevée. La charge de travail est tout à fait inacceptable (psycho).

L'équipe de direction ne s'est occupée à peu près que de la première année de licence depuis le début de septembre. Les enseignants concernés n'ont pas pu préparer leurs cours comme devraient l'être des cours d'université – sans parler de leurs recherches. Notre secrétaire a vite été débordée par les injonctions souvent contradictoires d'une administration centrale elle-même dépassée (...) Pourtant, des collègues se sont dépensés sans compter pour informer et harmoniser, sans moyens humains supplémentaires (lettres classiques).

3. Personne ne croit, pour des raisons diverses, à **l'efficacité pédagogique du dispositif**, perçu comme une contrainte de plus, au mieux inutile, au pire nuisible. On est arrivés à un point tel de complexification dans les dispositifs pédagogiques que ce qui aurait pu être positif devient un parcours du combattant. (lettres modernes).

Dispositif très opaque aux yeux des étudiants, qui a incontestablement multiplié l'anxiété due à l'entrée dans le sup. Le dispositif est ressenti comme une contrainte et une source accrue de risque : comment réussir dans plusieurs filières, alors qu'on ressent plutôt le besoin d'approfondir celle qu'on a choisie, et qu'on se sent fragile ? (lettres classiques) Une dizaine de fiches pédagogiques à ce



Une faculté vieille de 600 ans...

jour ont été modifiées (mineure ou option) pour cause de chevauchement d'emploi du temps (département d'italien).

4. On constate que d'une façon générale les étudiants ont choisi leur filière après réflexion et que ce choix – indépendamment de leurs chances de succès – est solide. Peu perçoivent l'obligation d'ajouter deux mineures à leurs majeures comme une possibilité de se garder des portes ouvertes.

Le plan licence présuppose que l'échec provient d'une mauvaise orientation initiale, alors que les causes d'échec sont (1) les conditions matérielles de la vie étudiante (beaucoup d'étudiants doivent travailler) et (2) des problèmes didactiques (méthodologies et prérequis non acquis). Le seul remède qui soit du ressort de l'université se situe dans le domaine pédagogique : mettre en place des enseignements plus nombreux, plus adaptés aux difficultés des étudiants, accroître leur encadrement. Il faut noter qu'une grande majorité d'étudiants savent très bien ce qu'ils veulent faire et demandent plutôt qu'on les aide davantage à y parvenir (lettres classiques). ●

1. Voir la Lettre Flash n° 6, 19/09/08.

2. Ce questionnaire, que nous continuons à soumettre à nos collègues est lisible sur le site du SNESUP www.snesup.fr



L'intérêt des étudiants pour la discipline de leur choix n'est pas en question

Il y a cinquante ans : la réforme hospitalo-universitaire

→ par Jean-Yves Follézo, ancien secrétaire national du SNESUP

Une réforme décisive qui a cherché à donner à la profession médicale une cohésion en rapprochant recherche, enseignement et soin.

La réforme hospitalo-universitaire est promulguée en 1958. Bien que le progrès qu'elle représente demeure méconnu, elle est plus connue sous le nom de « Réforme Debré » (Robert, pédiatre).

Rude bagarre que cette réforme, encore inachevée, qui bouleverse le paysage médical français. Comme nombre de réformes, elle émane du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) : le « Plan Langevin-Wallon », la création de la Sécurité sociale et du Commissariat à l'Énergie atomique, le dimensionnement du CNRS (créé en 1939), pour ne citer que ces avancées scientifiques et sanitaires majeures.

En dépit de pas décisifs (Bichat, Claude Bernard, Pasteur, etc.) la médecine

baigne dans l'à peu près, quand ce n'est pas dans l'irrationnel : les « remèdes de bonne femme » font quasiment part égale avec les prescriptions des « docteurs en médecine ». Ces derniers n'ont guère de souci de revenus ou de notabilité. Les facultés – hormis quelques chevaliers – dispensent un enseignement dont la rigueur n'a d'égal que la laxité. Dans ces écoles, les mandarins tiennent leur distinction de naissance ou d'alliances rarement hasardeuses, c'est-à-dire presque toujours intéressées.

Le nœud (gordien !) de la réforme hospitalo-universitaire, c'est de vouloir donner à une profession on ne peut plus utile et respectée une cohésion : unir comme dans la tragédie classique le lieu,

le temps et l'action. Et plus : la recherche, l'enseignement, le soin. Bon sens circulaire, solution simple d'une équation riemannienne.

En dépit des rognures qui tendent à la dénaturer, la « Réforme » demeure dans sa nécessité.

Pour exemples caricaturaux de ces rognures : en 1978, Robert Debré approuve le statut de « mono-appartenant », en 1984, le « privé » revient dans l'hôpital public, et suit une dérive majeure de la Sécurité sociale pourtant si pointilleuse, etc.

Notre syndicat a assumé et exprimé ses responsabilités dans cette épopée de la médecine. Il est pour le moins naturel qu'il soit présent à ce jubilé. ●

PRÊTS « PÉCRESSE » POUR LES ÉTUDIANTS

Un droit à l'endettement **inacceptable !**

Tandis que s'accroît la précarité étudiante, le gouvernement invite les jeunes à s'en remettre au secteur bancaire au prix d'un lourd endettement.

→ par Jean-Baptiste Prévost, président de l'UNEF

Valérie Pécresse a annoncé la création de prêts étudiants afin, selon elle, d'aider les étudiants les plus précaires à poursuivre leurs études. Ceux-ci seraient consentis par des banques et organismes de crédit (Banque Populaire et Cétélem) auprès desquels l'Etat se porterait garant. Les banques continueraient à fixer elles-mêmes les règles du jeu (taux d'intérêt, délai de remboursement, analyse du risque...). Cette annonce, loin de rassurer les étudiants, ne répond pas à leurs attentes et les pousse à l'endettement. Tout d'abord parce que cette mesure représente une régression : le CROUS proposait jusque là des prêts à taux zéro. Ils sont supprimés ; ils n'étaient d'ailleurs pas entièrement utilisés, preuve que les étudiants ne sont pas prêts à s'endetter pour financer leurs études. Ainsi, l'éducation relèverait d'un investissement personnel et non plus d'un investissement sur l'avenir de toute la société, justifiant la solidarité nationale.

Ensuite parce que les prêts ne sont pas une réponse à la précarité étudiante. Loin

de les aider, ils accroîtront la précarité alors qu'un étudiant sur deux est aujourd'hui obligé de se salarier. Ces prêts augmenteront aussi les inégalités : les banques seront-elles disposées à prêter de l'argent de la même façon à un étudiant en médecine qu'à un étudiant en lettres modernes ? Enfin, les prêts étudiants représentent une charge en plus pour des étudiants déjà précarisés. Donner un « droit à l'endettement » accentuera à nouveau leurs difficultés lors de l'insertion professionnelle, avec une vie active commençant « dans le rouge ». La ministre fait le choix d'ajouter une nouvelle difficulté à l'insertion des jeunes dans le contexte d'un chômage accru. Les prêts étudiants apparaissent aujourd'hui d'autant plus en décalage avec la réalité que la France a été rattrapée par une crise économique liée au surendettement des ménages américains... Faire reposer le financement des études sur le

surendettement des jeunes est irresponsable et inefficace vu la crise du crédit ; il est d'ailleurs peu probable que les banques prennent le risque de financer les étudiants.

Dès lors, cette mesure apparaît comme un cache-misère face à la situation sociale dégradée des étudiants, évitant au gouvernement d'investir dans des mesures améliorant leurs conditions de vie tandis à une détérioration sans précédent de leur pouvoir d'achat.

Ni effets d'annonce, ni solutions individuelles de financement... ce qu'attendent maintenant les étudiants, c'est un vrai plan pluriannuel d'action sociale, dans l'objectif d'un statut social étudiant (augmentation du niveau des bourses, gel des dépenses obligatoires...) pour faire face sans délai à l'urgence : 10^e mois de bourse, aides accrues au logement, gel des frais d'inscription. Sans ces mesures, leur situation ne saurait s'améliorer. ●

▼
Les étudiants attendent un vrai plan pluriannuel d'action sociale
▲

Démocratisation de l'enseignement supérieur : nous devons mieux faire

→ par Alain Policar

Si la démocratisation progresse, elle concerne essentiellement les cycles courts. Les inégalités demeurent comme l'atteste l'homogénéisation sociale des filières.

Deux récentes études d'*Économie et statistique* (numéro 410, 2007) permettent de tirer un bilan du processus de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

La première, signée de V. Albouy et C. Tavan, montre que, si l'on compare la génération née entre 1960 et 1962 et celle née entre 1975 et 1977, la démocratisation progresse. Alors que 21 % de la première obtenait un diplôme du supérieur, c'était le cas de 47 % de la seconde. Peut-on s'en tenir à ce résultat positif ?

La démocratisation renvoie « à un phénomène historique de diffusion de l'inscription et à un projet de réduction des inégalités à l'école liées à l'origine sociale, nationale, géographique ou de genre » (Garcia et Poupeau, 2003). Dans cette perspective, on est fondé à nuancer ses effets positifs pour l'enseignement supérieur. D'une part, elle concernerait essentiellement les cycles courts du supérieur et, d'autre part, les inégalités auraient changé de forme et concerneraient désormais la nature des études suivies.

Pour en rendre compte, il convient d'étudier préalablement l'influence de l'origine sociale sur l'accès au baccalauréat. Entre 1985 et 1995, l'accroissement des taux de scolarisation par âge s'est accompagné d'une augmentation des écarts sociaux d'accès aux différentes séries de baccalauréat. Comme le souligne O. Sautory, « on observe un mouvement de spécialisation sociale croissant des séries » (Sautory, 2007, p. 50). Ce constat recoupe celui établi par

▼
**Pour la génération
 née en 1970,
 les enfants de cadres
 sont trois fois plus souvent
 diplômés du supérieur
 que les enfants d'ouvriers
 (77 % contre 25 %)**
 ▲

P. Merle en 2000 qui notait que la création du baccalauréat professionnel, s'il a incité à la poursuite d'études au-delà du BEP, a également eu pour conséquence de limiter la place des enfants issus de milieux populaires dans les séries générales.

L'enseignement supérieur ne fait-il que prolonger ce phénomène de « démocratisation ségrégative » (Merle, 2000, p. 23) selon lequel « l'ouverture de l'Université aux publics populaires n'impliquerait pas la démocratisation de l'élite scolaire dont le recrutement social demeurerait fermé » (Merle, 1996, p. 1 182) ? Il semblerait que depuis 1985 la diversité des filières assure, encore plus que dans le second degré, une homogénéisation sociale des publics scolaires. Les bacheliers généraux, en effet, s'orientent de plus en plus vers les filières prestigieuses à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale.

Dans la même perspective, l'étude d'Albouy et Tavan montre que pour la génération née en 1970, les enfants de cadres sont trois fois plus souvent diplômés du supérieur que les enfants d'ouvriers (77 % contre 25 %) (Albouy et Tavan, 2007, p. 4). Alors que pour les étudiants dont le père est cadre, « les chances d'obtenir un diplôme restent de 88 % au fil des générations, pour ceux dont le père est ouvrier elles fléchissent à partir des générations de la fin des années 1960 (elles passent de 78 % à 72 %) » (*ibid.*, p. 13).

L'autre étude d'*Économie et statistique*, conduite par Camille Peugny, confirme ces enseignements. Elle révèle, en effet,

une tendance au déclassement accrue chez les Français de toutes origines sociales nés dans les années 1960 : « Si la part des individus qui parviennent à s'élever au-dessus de la condition de leurs parents demeure toujours supérieure à celle des déclassés, l'écart entre les deux flux diminue considérablement » (Peugny, 2007, p. 23.) Ceci signifie que pour les individus issus des classes populaires, les trajectoires ascendantes sont plus rares et que, pour les plus favorisés, les trajectoires descendantes se multiplient. Dans un contexte d'élévation globale du niveau d'éducation, ce résultat paradoxal montre l'« affaiblissement du lien entre diplôme et position sociale » (*ibid.*) que C. Peugny attribue à des raisons structurelles, tout particulièrement à la montée du chômage. Conclusion qui n'incite pas, on en conviendra aisément, à l'optimisme. ●

RÉFÉRENCES :

Albouy V. et Tavan C., « Accès à l'enseignement supérieur en France : une démocratisation réelle mais de faible ampleur », *Économie et statistique*, numéro 410, 2007, p. 3-22 - Garcia S. et Poupeau F., « La mesure de la démocratisation scolaire. Notes sur les usages sociologiques des indicateurs statistiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, numéro 149, 2003, p. 74-87 - Merle P., « Le concept de démocratisation de l'institution scolaire », *Population*, vol. 55, numéro 1, 1996, p. 15-50 ; « Les transformations socio-démographiques des filières de l'enseignement supérieur de 1985 à 1995, essai d'interprétation », *Population*, vol. 51, numéro 6, 2000, p. 1 181-1 209 - Peugny C., « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *Économie et statistique*, numéro 410, 2007, p. 23-45 - Sautory O., « La démocratisation de l'enseignement supérieur : évolution comparée des caractéristiques socio-démographiques des bacheliers et des étudiants », *Éducation et formations*, numéro 74, avril 2007, p. 49-64.



Pas cher
et sur mesure,
le nouveau contrat
AUTO PASS de Marc a tout
pour être compétitif



VOTRE DEVIS
EN QUELQUES CLICS
SUR **GMF.FR**

Renseignez-vous au 0 820 809 809 (0,10 € TTC/min), dans votre agence GMF ou sur www.gmf.fr

Assurément gagnant avec la GMF



BOLIVIE

Tuer « l'Indien » ? → par Jean Ortiz, spécialiste de l'Amérique latine, Université de Pau

Le peuple bolivien est en train de tourner la page de l'héritage colonialiste. Le laissera-t-on aller pacifiquement au bout d'un processus original de transformation démocratique et sociale ?

A-t-on déjà vu une oligarchie perdre hégémonie, privilèges, fortunes, sans recourir à la violence, à la subversion, au racisme, au séparatisme ? A-t-on déjà vu les riches accepter démocratiquement de payer pour les pauvres ? Ils sont prêts à mettre à feu et à sang la Bolivie, malgré l'écrasante et récente victoire électorale (67,4%) de Evo Morales à un « référendum révocatoire ».

Que n'a-t-on pas lu lorsque le 18 décembre 2005 fut élu avec 53,74% des voix le « premier président indien » de l'histoire d'un pays à majorité indienne (62%) ! Un véritable concert de louanges sur Evo Morales, vite satanisé quelques mois plus tard, lorsqu'il nationalisa les hydrocarbures. « L'indien » devint « populiste », « autoritaire », « inféodé à Chavez »,

▼
**Les riches sont prêts
à mettre la Bolivie à feu et à sang
malgré la récente victoire
électorale de Evo Morales.**
▲

etc. La nouvelle constitution bolivienne serait centraliste (mensonge absolu), « communautariste », « étatisiste », et j'en passe. Le texte constitutionnel veut, seulement mais pleinement, « refonder le pays », pour qu'il repose désormais à l'endroit, sur une base multiculturelle, sur l'immense majorité des Boliviens, y compris les pauvres, les Indiens, exclus depuis toujours... que la démocratie remplisse aussi les estomacs de tous.

Il faut donc pour la bourgeoisie diaboliser cette constitution « communiste » qui ose proclamer la rupture avec le long cauchemar néo-libéral, et empêcher sa matérialisation.

Le 11 septembre 2008, 30 paysans mouraient dans une embuscade (département de Pando) tendue par des milices fascistes. Des groupes séditionnels ont même saboté le plus grand oléoduc du pays. Une entreprise de subversion managée jusqu'à son expulsion par l'ambassadeur nord-américain Philip Goldberg, artisan de l'éclatement de la Yougoslavie et de l'indépendance du Kosovo. Plutôt faire éclater le pays que d'accepter que le gouvernement ne prélève 30% de l'impôt sur les hydrocarbures pour financer une pension de retraite pour les plus de 60 ans et une allocation scolaire pour les familles populaires. Attendra-t-on que l'impérialisme réserve à Evo Morales le même sort qu'à Salvador Allende pour amplifier notre solidarité ? ●

ITALIE

La FLC-CGIL appelle à la grève

→ par Joelle Casa Secrétaire nationale de la FLC-CGIL

Le gouvernement Berlusconi et son ministre de l'Éducation Mme Gelmini procèdent, jour après jour, à la destruction de l'éducation.

On prévoit pour le secteur scolaire de supprimer 140 000 postes dont 80 000 enseignants, et environ 8 milliards d'euros. Les établissements deviendraient des fondations, avec un Conseil d'administration et des ressources ne dépendant plus de l'État mais du bon cœur des grandes familles du territoire, subiraient leur influence. L'instruction obligatoire recule de 16 à 14 ans (formation professionnelle incluse), obligeant les familles à choisir trop tôt l'avenir de leurs enfants.

DESTRUCTION DE L'UNIVERSITÉ ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUES

Tout doit diminuer : nombre de chercheurs dans les Instituts (10%), salaires

et progressions de carrière, autonomie des instituts et indépendance des chercheurs, financement de l'Université (moins 1/3 sur 4 ans), recrutements stables (1 pour 5 départs à la retraite !).



De pair avec des frais accrus pour familles et étudiants. La transformation des universités en fondations de droit privé, c'est moins de liberté et de qualité de la recherche et de l'enseignement, plus de précarité et d'exploitation intellectuelle des nouvelles générations, à l'opposé des objectifs de Lisbonne.

La FLC-CGIL appelle le 30 octobre à la première grève nationale contre le gouvernement Berlusconi qui détruit le système éducatif public italien au mépris des principes de la Constitution. Elle fait appel à la solidarité des syndicats affiliés à l'IE/EI. ●

RUSSIE

Syndicat de l'Académie des sciences



→ par Jean-Paul Lainé

Né de la « perestroïka » au lendemain de l'éclatement de l'URSS en 1992, ce syndicat de 75 000 membres (70% des salariés concernés) s'est battu d'emblée contre la disparition de l'Académie des Sciences ! Sur le principe, il a gagné, certains instituts se développent dans toute la fédération, malgré un « dégraissage » terrible⁽¹⁾. Pour survivre, la plupart des chercheurs ont dû trouver un second travail, et/ou abandonner leur métier. D'où de vifs débats à la « conférence de la Volga » de Saratov en août, où nous étions invités au titre de la FMTS dont l'Assemblée Générale se tiendra en février 2009 à l'Université Paris 12 en présence de nos camarades russes. ●

<http://www.ras.ru/tradeunion.aspx>

(1) Près de 250 000 travailleurs en 1990.



Le Forum Social européen de Malmö

Nous publions sur www.snesup.fr les comptes rendus de la délégation du SNESUP au 5^e Forum Social Européen (17-21 septembre 2008, à Malmö, 3^e ville de Suède).

ENTRETIEN AVEC **Jacques Généreux****Économiste, professeur à l'IEP de Paris**

La fin du mythe de l'autorégulation du marché

Un État, au service de la facilitation du marché, ne saurait consentir à opérer les nécessaires réformes en profondeur du système

Alors que de nombreux observateurs ont souligné le rôle bénéfique de l'État, vous avez attiré l'attention sur sa responsabilité : en même temps qu'il intervient en matière budgétaire et monétaire, il se désengage en matière sociale et engendre ainsi une société fortement inégalitaire. Cette analyse, qui vaut pour l'État américain, s'applique-t-elle à l'État français ?

Jacques Généreux : Le phénomène de privatisation de l'État américain s'applique évidemment chez nous, plus particulièrement depuis la réorientation de la politique économique et sociale en 2002. Les traits communs sont nombreux.

D'abord la réorientation de la politique fiscale. Alors que les prélèvements obligatoires ont augmenté à peu près partout dans les grands pays industrialisés, dans le même temps on consent des baisses d'impôts pour les plus hauts revenus. Or si vous avez une augmentation des prélèvements obligatoires alors que dans le même temps il y a réduction de l'imposition sur les plus hauts revenus et sur ceux du capital, cela signifie que la charge supplémentaire est supportée par les autres. Autre élément commun, l'orientation des réformes des retraites, de la sécurité sociale qui tendent à mettre davantage à la charge des individus et de leur responsabilité et, corrélativement, moins à celle de la solidarité collective. On est bien dans la même logique, non pas moins d'État globalement, mais un État au service de la facilitation du marché et préparant lentement le terrain à une augmentation du secteur privé, dans la santé, les retraites, l'éducation...

Le premier enseignement de cette crise n'est-il pas la fin de l'illusion de l'autorégulation du marché, la fin du mythe de la « main invisible » ?

J. G. : Ce n'est pas l'enseignement de cette crise mais celui de toutes celles qui se succèdent depuis le début des années 80, depuis que l'on a dérégulé la finance mondiale et libéré les mouvements de capitaux. Cette fois, cela atteint un degré de gravité extrême, mais il ne s'agit que d'un phénomène d'amplification. Ces échecs répétés sont dus au libre jeu des marchés. Or tout ce qui est prévu ce sont des plans à court terme. Le



▼
Les banques ont un intérêt objectif à s'entendre à maintenir leurs tarifs pour récupérer ce qu'elles perdent par ailleurs. Cette course nécessaire à la rentabilité se fait sur le dos des clients, d'où des conséquences lourdes et durables pour les ménages.
▲

principe de liberté de création des instruments financiers n'est pas mis en cause, pas davantage que celui du décloisonnement des activités financières.

Il faut donc réformer le système par des réglementations qui rétablissent des distinctions entre les différentes professions, interdire certaines opérations, bref il faut une réforme en profondeur. Mais je ne pense pas qu'on en prenne le chemin car tous les gouvernements actuellement aux affaires sont convaincus des bienfaits de la mondialisation libérale.

Même si la crise est partie des États-Unis, ses effets risquent d'être lourds pour l'économie européenne. Les ménages n'ont-ils pas à craindre beau-

coup plus qu'une simple raréfaction du crédit ?

J. G. : Bien évidemment le risque est plus large car une raréfaction générale, cela veut dire aussi un ralentissement durable de l'activité. Avec l'augmentation du chômage cette crise va toucher en priorité les moins qualifiés. Les banques, pour surmonter leurs difficultés, vont essayer de reconstruire leur marge sur le dos de leurs clients alors que l'on nous avait promis que l'intensification de la concurrence allait se faire au service de la clientèle. Or, jamais les prêts bancaires n'ont été si élevés et jamais il n'y a eu une telle réduction des services à la clientèle. Les banques ont un intérêt objectif à s'entendre à maintenir leurs tarifs pour récupérer ce qu'elles perdent par ailleurs. Cette course nécessaire à la rentabilité se fait sur le dos des clients. Je crains donc que les conséquences soient durables et lourdes pour les ménages.

Quelle est la véritable influence de la politique ? Plus précisément, sommes-nous fortement concernés par les élections américaines du 4 novembre ?

J. G. : L'influence politique est totale. La politique est entièrement responsable de cette crise financière. Il a décidé la dérégulation des marchés financiers et délibérément organisé le système qui engendre cette crise. Il a cru qu'en octroyant la liberté à la finance elle allait mieux savoir que l'État comment investir l'argent là où il faut. C'est donc de l'État que dépend l'issue de cette crise.

On ne sait pas si les élections américaines vont changer quelque chose, bien qu'il y ait une différence d'analyse entre Obama et Mac Cain. Jusqu'à présent, ce dernier a tenu le discours habituel des conservateurs américains : face aux différentes crises il faut faire la chasse aux voyous. Obama a tenu un discours plus critique en laissant entendre que cette fois, il ne s'agissait pas seulement d'identifier les voyous mais de réformer et de mettre à plat le système. Mais il faut attendre pour voir. Les conseillers économiques de B. Obama sont des libéraux et jusqu'à présent-ils ont été les défenseurs du FMI, des politiques de dérégulation. Ne nous attendons pas, s'il était élu, à ce qu'il tienne le discours de porte-parole de l'altermondialisation.

→ *Propos recueillis par Alain Policar*

Menaces sur la MC 93

→ Propos recueillis par Latifa Rochdi

Le projet ministériel d'absorption de la MC93 par la Comédie française est un exemple supplémentaire de la conception comptable de la culture défendue par ce gouvernement

SNESUP : La MC 93 est menacée d'absorption par la Comédie Française. Outre la « méthode » ministérielle, qui vous a tenu à l'écart du projet, on peut s'interroger sur ses motivations. Pour dire les choses abruptement, le 93 est-il un territoire déserté par la culture qu'il faudrait en quelque sorte » alphabétiser « par la fréquentation du répertoire ? À l'inverse, la MC 93 est-elle cet îlot élitiste ignorant de son environnement ?



Patrick Sommer : Malheureusement la décision du ministère n'est, hélas, motivée que par une stricte vision comptable de la culture. On se préoccupe fort peu de la Seine-Saint-Denis, l'idée étant de faire des économies ici ou là. On se demande d'ailleurs ce qui guide cette non pensée de la comptabilité artistique. En ce qui concerne le territoire de Seine-Saint-Denis, c'est un département dans lequel il y a un réseau d'art et de culture très dense où se côtoient trois centres dramatiques nationaux, Montreuil, Saint-Denis, Aubervilliers dirigés par Gilberte Tsai, Christophe Rauck et Didier Besace. Il y a aussi Zingaro qui est implanté à Aubervilliers, les rencontres chorégraphiques internationale, le festival de jazz

« Banlieue bleue », le salon du livre de jeunesse, etc., beaucoup d'établissements de diffusion culturelle avec des salles très bien équipées comme à Noisy, Aulnay-sous-Bois.

Bobigny est connue pour son identité internationale qui s'exprime surtout dans un festival « le standard idéal » qui dure deux semaines. Le reste de l'année nous rencontrons toutes sortes de public, ceux du théâtre, de la musique, de l'opéra. Nous proposons au public averti un répertoire contemporain de qualité. Du côté des « classiques », je rappelle que j'avais ouvert ma direction à la MC93 avec le merveilleux texte d'Edmond Rostand, *Cyrano de Bergerac*, interprété par Xavier Gallais, et Marina Hands dans *Roxane*, il y a de cela six ou sept ans. On a joué, à Bobigny, Molière, Tchekhov, Shakespeare, Feydeau, Rabelais, Balzac...

SNESUP : Vous pouvez aujourd'hui afficher un grand nombre de soutiens, venus du théâtre en France et dans le monde, de responsables politiques, de spectateurs... Comment peut-on envisager l'avenir ? Un projet associant la Comédie Française et la MC 93 est-il possible ? Y voyez-vous un intérêt ? Y travaillez-vous ?

P. S. : En quelques heures, nous avons réuni près de 400 personnes lors de la conférence de presse de lundi. Il y avait des profs, des élèves, beaucoup de spectateurs, des artistes, Jane Birkin, Bulle Ogier, Jacques Weber, Michel Piccoli, Patrice Chéreau, Olivier Rolin et aussi des gens qui n'étaient pas du microcosme théâtral, et cela m'a beaucoup touché. En ce qui

concerne la collaboration avec la Comédie française, si on avait voulu tuer le projet dans l'œuf dès le début, on ne s'y serait pas mieux pris. S'il y avait eu, amicalement ou professionnellement, une démarche des comédiens français nous disant « seriez-vous intéressés à travailler avec nous ponctuellement ? » évidemment la réponse aurait été, non seulement oui, mais enthousiaste. Cela aurait été un grand plaisir de travailler avec une troupe de grands comédiens, qui auraient pu d'ailleurs trouver plus de liberté à la MC93 qu'ils n'en trouvent salle Richelieu. Dans cette optique, il est certain que travailler avec de grands comédiens est quelque chose qui ne se refuse pas.

SNESUP : Dans le 93, il y a deux universités. Quelles relations la MC 93 entretient-elle avec elles, leurs étudiants, leurs enseignants et chercheurs, leurs formations éventuellement ?

P. S. : On travaille beaucoup avec Paris 8 et c'est une collaboration qui n'est pas toujours fructueuse car on aimerait avoir plus des gens de la fac. Notre travail avec les étudiants est différent de celui avec les lycéens et collégiens. L'an dernier, avec l'UFR musicologie, nous avons travaillé sur *Chostakovitch*. On travaille par ailleurs sur les études féminines et cela prend une tournure assez personnelle en fonction du désir de l'enseignant ou des groupes d'élèves. On propose aussi des lectures ou des petites représentations comme le spectacle « hors des murs » qu'on a pu jouer dans plusieurs salles, lycées, CDI, à l'université de Nanterre... mais nous n'avons pas pu le faire à Paris 8 ! Avec l'IUT de Bobigny on travaille directement avec les enseignants puisque l'université étant géographiquement dispersée, les étudiants ont du mal à se concerter, à se retrouver autour du service culturel. Construire avec l'enseignant dépend pour beaucoup de son projet d'étude. ●

COMÉDIE-FRANÇAISE

Nous, la troupe de la Comédie-Française, refusons que les théâtres publics entrent en guerre les uns contre les autres. Nous n'irons pas à Bobigny, sans une concertation préalable de l'ensemble des directeurs des théâtres de la région parisienne, dans la mesure où ces établissements sont liés les uns aux autres par la même mission de service public. Nous refusons de nous installer dans un théâtre contre ceux qui le dirigent, le font vivre. (...) La situation est telle aujourd'hui qu'il nous paraît nécessaire de décliner la proposition de l'Etat dans un premier temps, de nous concerter dans un second temps, avec l'ensemble des personnes concernées, directeurs de théâtres subventionnés, responsables politiques — la liste n'est pas exhaustive, bien sûr — afin d'étudier les moyens de ne pas laisser la MC93, riche d'histoire, d'exigence et de vie, disparaître peu à peu, purement et simplement, comme cela semblerait programmé. (...) Nous refusons d'être des entreprises concurrentes et prédatrices, nous voulons être des institutions particulières, différentes et différenciées, mutuellement respectueuses et loyales.

Communiqué de la troupe de la Comédie Française (extraits)

LES MILITANTS SNESUP RÉUNIS À PARIS LES 24 ET 25 SEPTEMBRE

Fédérer les énergies, mutualiser les expériences, poursuivre la résistance

→ par Carole Hoffmann
animatrice du secteur Vie Syndicale

RÉUNION DES ÉLUS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS DU SUPÉRIEUR

Tous les établissements du supérieur hormis les Antilles Guyane ont élu leurs nouveaux conseils. Le SNESUP enregistre plus de 180 élus syndiqués PR et MCF dans les conseils d'administration d'établissement. C'est une véritable force alors que le gouvernement tente de fragiliser les instances collégiales élues en attribuant aux présidents des pouvoirs considérables. Pour amplifier le pouvoir d'action des élus, le SNESUP organise pour la deuxième fois une journée de travail et de formation à destination en particulier des élus dans les conseils d'administration : échange ; mutualisation des informations et des actions ; formation et analyse des enjeux sur des questions inédites: budget global et compétences élargies, modulation des services, plan campus, PPP... ; à partir des comités de sélection déjà en place, une analyse a été effectuée afin de définir des dispositifs cohérents de défense des candidats. Plus d'une cinquantaine

d'élus se sont concertés sur la mise en place de dispositifs d'action et de coordination (forum des élus, fiches techniques et analyses, réunions régulières des élus...) pour poursuivre la défense du service public d'enseignement et de recherche, développer les solidarités et résister à la mise en concurrence des universités.

RÉUNION DES RESPONSABLES DE SECTION AVEC LA COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE

Pas de trêve dans le combat pour les militants. C'est sur tous les fronts que les camarades doivent être présents dans les établissements : suppression de 900 emplois, remise en cause des statuts des personnels, atteintes aux libertés scienti-

fiques et à la collégialité, démantèlement de la formation des enseignants et des IUFM... L'assemblée des secrétaires de section décide dans ce contexte de confirmer les mandats des Commissions Administratives Nationales de juin et de septembre : un appel à la grève administrative est lancé à partir du lundi 6 octobre. L'organisation de la résistance sur la durée est désormais envisagée comme un moyen nécessaire pour faire entendre nos revendications, en fédérant les personnels enseignants, BIATOSS et les étudiants dans la déclinaison des modalités de grève, et en appelant les autres organisations syndicales. Le SNESUP entend accroître les moyens qui permettent de répondre efficacement aux attaques faites au supérieur : développement des outils de diffusion et de communication, mise en réseaux des élus ; la campagne de syndicalisation dès cette rentrée doit permettre d'amplifier le mouvement de syndicalisation qu'a connu le SNESUP sur l'année 2007-2008, avec plus de 10 % de nouveaux adhérents ! ●

▼
L'organisation de la résistance sur la durée est désormais envisagée comme un moyen nécessaire pour faire entendre nos revendications
▲

Publicité

Partagez votre passion pour les cultures et les traditions.

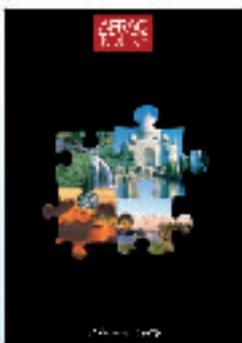
Si vous aimez les voyages dans toute la France, tout d'abord au sein de l'FF localisme national, le Tour Opérateur APRAC TOURS reste spécialisée dans la production de circuits sur l'Asie et la Chine tout en proposant des séjours sur tous les continents au départ de Paris et des principales villes de province.

Sa volonté d'être le touriste de masse l'amène à proposer de multiples itinéraires, parfois plus ou moins insolites, à des prix compétitifs durant les vacances scolaires. De la descente du Mékong au mandarin des séjours sur les dunes de saumure en passant par les ruines Mayas de l'Yucatan, venez découvrir les nombreuses excursions proposées dans son catalogue annuel.

L'ensemble des prestations est de grande qualité et ne déroge pas à la règle sans doute de la spécialité totale de ses voyages. Prévoyant systématiquement les petits groupes de 6 à 10 personnes, APRAC TOURS propose, depuis sa création, le thème de «TOUR COMPRENSIF» incluant les taxes d'aéroport, les assurances de base, les frais de visa, les pourboires et les mises en place pour certaines destinations et offre ainsi à ses voyageurs des séjours inoubliables sans mauvaises surprises.

Des maintenant, consultez nos réductions cumulables, et profitez de nos prix «TOUR COMPRENSIF»

APRAC TOURS **APRAC TOURS**



N'hésitez pas à nous demander notre nouvelle brochure !!

APRAC TOURS VOYAGES
 2, Avenue de la République - 63000 Clermont
 Tel : 04.75.26.15.35 - Fax : 04.75.81.60.59
 Email : agence@apracs.com
 Site Internet : www.apracs.com
 LE 06.05.0507 - RCS : 447 345 049 N°cc



Nous vous proposons, en outre, pour tous les clients de notre réseau, de vous accompagner dans vos déplacements.

Des DEVIS PERSONNALISÉS et non A LA CARTE
Des DEVIS GROUPE, ASSOCIATIONS, AMICALES OU C.E.

NOUS NOUS ENGAGEONS A VOUS SATISFAIRE EN 5 JOURS OUVRIERS.

Hyperplanning 2008

les raisons de son succès

Raison n°1

Il fait l'emploi du temps

avec ou sans vous !

L'élaboration de l'emploi du temps se fait en mode automatique (calcul de tout au partie de l'emploi du temps) ou en mode manuel assisté. L'opérateur peut bien sûr combiner les deux modes à sa guise.

Raison n°2

Il s'installe simplement et sa prise en main est immédiate

En monoposte comme en réseau, sa mise en œuvre immédiate et sa prise en main intuitive sont au cœur de son succès. Avec plus de 1000 utilisateurs, Hyperplanning est le premier logiciel de gestion de planning annuel en France.

Raison n°3

Il tient tout le monde informé

Une gamme complète et entièrement paramétrable d'états de sortie est disponible en impression.

Les emplois du temps peuvent être expédiés par email aux enseignants et aux étudiants, et publiés sur internet.

Raison n°4

Il est ouvert à tous,

à chacun selon ses droits

En réseau, la gestion des droits d'utilisateurs d'Hyperplanning permet à chacun de travailler selon les autorisations qui lui sont allouées.

Raison n°5

Il résout tous les problèmes de salles

Réservation, changement, recherche, les outils les plus performants sont là pour que la gestion des salles ne soit plus un problème.

Raison n°6

Il rend compte du travail effectué

Décryptés horaires et taux d'occupation des ressources sont disponibles en temps réel. Hyperplanning calcule, imprime et exporte toutes les informations pour un suivi rigoureux du planning.

Raison n°7

Il communique avec d'autres logiciels...

Pour importer ou exporter des données sous un format texte, un simple copier/coller suffit. Quels que soient les logiciels utilisés, vous automatisez vos échanges à l'aide du Service Web livré avec Hyperplanning.net.

Raison n°8

... et avec votre E.N.T.

Hyperplanning peut s'interfacer avec votre E.N.T. de deux manières : au travers d'un serveur CAS ou à l'aide d'un système plus souple, développé par Index Education et adapté à une application de gestion de planning.



HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL
INDEX-EDUCATION.COM

Site : <http://www.index-education.com>